

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

LA MALTRAITANCE SPIRITUELLE ENVERS LES PERSONNES ÂNÉES

ESSAI PRÉSENTÉ À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SERVICE SOCIAL

PAR
JACOB HAMELIN-LUCAS

SOUS LA DIRECTION DE
MARIE BEAULIEU

SEPTEMBRE 2022

Sommaire

La maltraitance envers les personnes âgées est un sujet suscitant de plus en plus l'attention des chercheurs, politiciens, planificateurs de politiques publiques et praticiens, notamment en raison de l'évolution démographique mondiale qui est marquée par un vieillissement de la population. Cette problématique sociale est officiellement reconnue au Québec par les autorités gouvernementales depuis plusieurs décennies. Toutefois, le cadre conceptuel de la maltraitance envers les personnes âgées pourrait être élargi pour inclure précisément la dimension spirituelle. Un bref historique des politiques québécoises en matière de maltraitance envers les personnes âgées, ainsi qu'un examen de l'évolution de la notion de spiritualité au Québec permet de brosser un portrait visant à mieux comprendre cette omission. Cet essai vise à mettre de l'avant la dimension spirituelle du bien-être des personnes âgées, ainsi que ses effets sur le fonctionnement social. Dans ce cadre, la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées mérite une attention particulière, surtout en territoire québécois. Pour ce faire, des définitions opérationnelles des diverses formes que peuvent prendre la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées seront proposées. Ensuite, des réponses aux questions suivantes sont proposées. Comment pouvons-nous prévenir et reconnaître des situations de maltraitance spirituelle envers les personnes âgées ? Quels moyens sont à notre disposition pour intervenir en cas de maltraitance spirituelle ? Quels rôles les travailleuses sociales et travailleurs sociaux peuvent-ils jouer dans cette lutte contre la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées, ainsi que dans la promotion de la bienveillance spirituelle ? La conceptualisation, ainsi que la sensibilisation de la dimension spirituelle de la maltraitance envers les personnes âgées s'avèrent des pistes intéressantes à poursuivre en ce sens. Les travailleuses sociales et travailleurs sociaux, ainsi que leurs partenaires intersectoriels auraient avantage à recevoir des formations démystifiant la spiritualité et ses effets sur le bien-être global et le fonctionnement social, afin d'être mieux outillé à prévenir, reconnaître et intervenir auprès des personnes âgées vivant de la maltraitance spirituelle.

Mots-clés : Spiritualité, religion, maltraitance, aînés

Note

1. L'abréviation « TS » sera utilisée tout au long de ce document pour désigner les travailleuses sociales et travailleurs sociaux, à des fins d'allègement du texte.

Table des matières

Sommaire	II
Note	IV
Remerciements	1
Introduction	2
Chapitre 1.....	4
Mise en contexte : Maltraitance et spiritualité au Québec	4
1.1 Historique de la reconnaissance de la maltraitance envers les personnes âgées dans le contexte socio-politique québécois	4
1.2 Définitions actuelles et prévalence.....	8
1.2.1 Typologie de la maltraitance.....	9
1.3 Historique du spirituel au Québec	10
1.3.1 Régime duplessiste et lien théologico-politique (1944-1959)	11
1.3.2 Évolution de la « colère antithéologique » et la réponse de Pierre-Elliot Trudeau (1960-1970)	12
1.3.3 Contexte théologico-politique moderne au Québec (1971-2018)	13
1.3.4. « Nouvelle spiritualité » au Québec.....	14
1.3.5 Évolution du spirituel au Québec : Le cas des soins de santé et des services sociaux	15
Chapitre 2.....	16
Pertinence de la spiritualité dans le bien-être et le fonctionnement de la personne.....	16
2.1 Sens à la vie et bien-être.....	16
2.1.1 Spiritualité et fin de vie	17
2.2 Spiritualité et religion en tant que facteurs de protection de la maltraitance envers les personnes âgées	19
2.2.1 Isolement et vieillissement	20
2.2.2 Spiritualité, résilience et confiance.....	22
2.2.3 Implication communautaire et religion	24
Chapitre 3.....	27
La maltraitance spirituelle envers les personnes âgées	27
3.1 Manifestations de la maltraitance spirituelle	28
3.1.1 Négligence spirituelle.....	29
3.1.2 Violence basée sur la non-légitimité des croyances (ou discrimination).....	31

3.1.3 Violence basée sur les croyances.....	36
3.2 Typologie proposée et définitions	39
3.2.1 Négligence spirituelle.....	42
3.2.2 Violence basée sur les croyances spirituelles	43
3.2.3 Violence basée sur la non-légitimité des croyances	44
Chapitre 4.....	47
Travail social et prévention de la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées	47
4.1 Sur le plan de la pratique	47
4.1.1 Précisions sur la diversité spirituelle.....	51
4.2 Sur le plan de la formation.....	55
4.3 Perspectives pour le futur	57
4.3.1 Modèle de Montréal du patient partenaire	64
Conclusion.....	67
Références	69
ANNEXE 1	75
Typologie de la maltraitance envers les personnes âgées selon le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027	75

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier toute personne ayant pris le temps, avec humilité, de partager leur vision de la spiritualité et de la religion. Leur vécu aura certainement représenté ma plus grande source d'inspiration et de motivation. Je souhaite spécialement remercier Benoit Tétreault et Jean-Paul Boisvert, tous deux ayant nourri mes réflexions et m'ayant soutenu tout au long de cet essai. Je tiens également à soulever la signifiante du soutien de ma directrice Marie Beaulieu, ainsi que l'implication bénévole de Marie-Noëlle Bélanger-Lévesque, qui ont su orienter et alimenter mon essai, tout en développant mon esprit critique et ma rigueur académique.

Finalement, je considère incontournable de mentionner les multiples apports de l'organisme La Cordée, ressource alternative en santé mentale, ainsi que tous ses membres, qui ont offert un sens à ma pratique professionnelle, à ma croissance personnelle, ainsi qu'à mes idéaux.

Introduction

Bien que la maltraitance envers les personnes âgées représente une problématique sociale reconnue depuis plusieurs décennies, une analyse du cadre conceptuel proposé par le gouvernement du Québec permet d'y identifier certains angles morts. Ces derniers créent un contexte où certaines personnes âgées peuvent se sentir incomprises et/ou non considérées dans leur souffrance. Cet essai s'intéresse particulièrement à la dimension spirituelle de la maltraitance, qui fut relativement inapparente au sein de la littérature scientifique et du milieu socio-sanitaire (Perreault, 2011; Kvarfordt, 2010). Ce phénomène, particulièrement saillant au Québec, ne serait peut-être pas dû à un hasard, mais plutôt à une évolution de la perception de la spiritualité et de la place qu'elle devrait occuper dans la société. L'ouvrage de Labelle (2011) est particulièrement éloquent à cet égard, en ce que cette censure du spirituel aurait été engendrée, entre autres, par une « colère antithéologique », représentant un des effets résiduels de la révolution tranquille. Toutefois, les personnes âgées, toujours attachées à leur foi, ainsi que le contexte québécois de pluralisme spirituo-religieux, rappellent l'importance de considérer le spirituel dans la souffrance ontologique et communautaire.

La dimension spirituelle du bien-être et du fonctionnement social s'avère indissociable de ses autres aspects, qu'ils soient d'ordre psychologique, biologique ou sociologique. Les personnes âgées sont significativement plus à risque de se retrouver en posture de vulnérabilité face à divers enjeux relatifs au bien-être, tels que l'isolement social, les angoisses existentielles et les pertes d'autonomie, entre autres (Holt-Lunstad et al., 2015; Stanciu, 2012; Yount, 2008). La spiritualité peut ainsi jouer un rôle important dans le maintien, ou le rétablissement, d'un certain bien-être et fonctionnement social pour ces personnes, notamment en offrant une réponse à ces diverses problématiques (Garrison, 2021; Pentz, 2005).

Compte tenu de l'importance que peut comprendre la spiritualité chez les personnes âgées, il s'avère pertinent d'identifier les formes de maltraitance spirituelle pouvant être vécues. Celles-ci peuvent être fort variées, affectant la relation que la personne entretient avec le sens accordé à la vie, la relation à son environnement et au « plus grand ». Des définitions opérationnelles de la maltraitance spirituelle et des formes qu'elle peut prendre seront donc proposées, afin de faciliter sa détection et une certaine sensibilisation auprès de la communauté.

De plus, ces définitions devraient offrir aux personnes concernées par la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées des bases sur lesquelles elles pourront mettre en place des actions visant la prévention et la reconnaissance de la problématique, ainsi que des interventions visant à rétablir leur bien-être spirituel et global. Les TS, dans leur rôle de protecteur des personnes vulnérables, représenteront des alliés incontournables dans ces efforts interdisciplinaires et/ou intersectoriels. Toute personne étant concernée par la maltraitance envers les personnes âgées, ces définitions peuvent également offrir matière à réflexion pour la population en général.

Le chapitre 1 fera l'objet d'un survol de l'historique québécois relatif à la maltraitance envers les personnes âgées, ainsi que de l'évolution de la spiritualité. Ces deux aspects de l'histoire du Québec seront observés sous des angles politiques et écosystémiques. À la suite du détail de cette évolution, le chapitre 2 décrira les interrelations entre la spiritualité, la religion et certains aspects du bien-être global et du fonctionnement social. Une fois ces théories et corrélations présentées, le chapitre 3 décrira les formes de maltraitance spirituelle ayant été expérimentées dans divers pays. À partir de ces témoignages et exemples de cas, une typologie de la maltraitance spirituelle, visant à s'intégrer au cadre conceptuel québécois en termes de maltraitance envers les personnes âgées, sera proposée. Le chapitre 4 présentera des pistes de solution visant à prévenir, reconnaître et intervenir auprès de la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées. Quelques pistes visant à promouvoir la bienveillance spirituelle seront également offertes.

Chapitre 1

Mise en contexte : Maltraitance et spiritualité au Québec

1.1 Historique de la reconnaissance de la maltraitance envers les personnes âgées dans le contexte socio-politique québécois

La lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées, au Québec, commence formellement lors de l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne en 1975 (Beaulieu, 2012; Éditeur officiel du Québec, 2021a). Cette lutte tire son origine de plusieurs initiatives collectives, notamment dans les milieux de pratique (Beaulieu, 2012). Cependant, pour les fins de cet essai, je me concentrerai sur l'historique des politiques publiques et des initiatives gouvernementales québécoises relatives à la maltraitance des personnes âgées, ainsi que sur un document international. L'historique présenté ici est d'ailleurs inspiré du document *Contrer la maltraitance envers les personnes âgées au Québec - Bilan historique des politiques publiques et inventaire des principales actions* (Beaulieu, 2012).

La Charte des droits et libertés de la personne mentionne, à l'article 48 que « Toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu. » (Éditeur officiel du Québec, 2021a). Malgré l'adoption de ce texte de loi, il n'existe, à l'époque, que très peu de données s'intéressant à la situation de la maltraitance des personnes âgées au Québec. Il faudra attendre que le gouvernement Bourassa, en 1987, mette en place un comité sur les abus exercés à l'endroit des personnes âgées. Deux ans plus tard, après une série de consultations avec des personnes âgées, des associations de personnes âgées, des experts, ainsi que des intervenants du milieu, ce comité dépose le rapport *Vieillir... en toute liberté* (Comité sur les abus envers les personnes âgées, 1989). Ce rapport cherche à mettre en lumière le concept d'abus envers les personnes âgées (désormais communément appelé maltraitance envers les personnes âgées). Ainsi, il priorise les données

qualitatives à leur contrepartie quantitative (Comité sur les abus envers les personnes âgées, 1989). Ce rapport comprend une définition de l'abus envers les personnes âgées, sa typologie, ainsi qu'une description de la maltraitance dans des milieux particuliers, comme en hébergement (Comité sur les abus envers les personnes âgées, 1989). Il lève le drapeau rouge sur la situation des personnes âgées et recommande la mise en place d'une politique publique et d'orientations gouvernementales pour guider la pratique auprès de ceux-ci.

En 1995, le Conseil des aînés dépose un avis qui s'inscrit en continuité du rapport *Vieillir... en toute liberté*. Tout en reprenant les sujets mis en lumière par ce dernier, l'avis du Conseil des aînés y ajoute quelques données visant à brosser un portrait plus exhaustif de la situation. On y recense des informations relatives à la prévalence de la maltraitance, ses causes et ses facteurs de risque (Conseil des aînés, 1995). Compte tenu que le gouvernement n'a pas réagi aux recommandations du rapport de 1989, l'avis du Conseil des aînés presse le gouvernement à agir sur cette problématique sociale.

Cinq ans plus tard, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ), constatant que l'article 48 de la Charte des droits et libertés est peu mobilisé, réalisera une série de consultations publiques visant à enrichir sa compréhension des difficultés inhérentes à la protection des personnes âgées au Québec (CDPDJ, 2001). L'année suivante, un rapport relatant les informations recensées par ces consultations sera déposé par la CDPDJ (CDPDJ, 2001). L'objectif de ce rapport n'est pas de brosser le portrait d'une problématique sociale, mais plutôt de formuler des recommandations sur la base du respect des droits de la personne (CDPDJ, 2001).

L'année suivante marque une étape charnière dans la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées à l'international, lorsque l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) convoque un comité d'experts à Toronto. Constatant que le phénomène d'exploitation des personnes âgées est universel, l'OMS, en collaboration avec le International Network for the Prevention of Elder Abuse (INPEA)

formule des orientations, à l'intention des diverses nations, pour attaquer de front cette problématique sur une base commune. Parmi ces orientations, on retrouve notamment la nécessité de créer un cadre légal entourant la maltraitance des personnes âgées, le besoin de reconnaître que cette problématique implique une multitude de secteurs et l'importance du soutien des professionnels de la santé et des services sociaux dans cette lutte (World Health Organization, 2002). La Déclaration de Toronto est, encore à ce jour, une référence incontournable auprès de la communauté scientifique et politique s'intéressant à la maltraitance des personnes âgées (Jackson, 2018; Storey et Perka, 2018; Fang et Yan, 2021).

En 2007, le gouvernement du Québec amorcera une série de réponses aux recommandations des rapports et documents susmentionnés. D'abord, le premier ministre Charest désignera Marguerite Blais comme ministre responsable des aînés. Cette dernière, mandatée à la cause des personnes âgées à temps plein, parcourra le Québec afin de mener des consultations publiques auprès de citoyens, d'associations de personnes âgées, ainsi que d'autres acteurs-clés (Ministère de la famille et des aînés, 2008). Elle déposera, en 2008, le rapport ministériel *Préparons l'avenir avec nos aînés : Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés* (Ministère de la famille et des aînés, 2008). Ce rapport pavera la voie vers l'adoption d'un premier *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les aînés 2010-2015*. Ce dernier document élabore des principes directeurs et des actions à prendre pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées (Gouvernement du Québec, 2010). Il comprend une trentaine d'action dont quatre qui sont posées comme étant structurantes : une campagne de sensibilisation à la problématique, la création d'une Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, l'instauration d'une ligne d'écoute et de référence¹, ainsi que la mise en place de coordonnateurs de ces actions dans toutes les régions du Québec (Gouvernement du Québec, 2010).

¹ La ligne Aide Abus Aînés est toujours active à ce jour. Elle offre des services d'information sur la maltraitance envers les personnes âgées et de référence vers les ressources disponibles pour soutenir les personnes aux prises avec une telle problématique. (<https://www.aideabusaines.ca/>)

Le gouvernement du Québec poursuivra le développement de ses orientations et principes directeurs en déposant éventuellement le deuxième *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*. Ce plan d'action diffère du premier notamment par l'intégration d'un concept complémentaire à la maltraitance : la bientraitance des personnes âgées (Gouvernement du Québec, 2017). Il n'est plus seulement question de dénoncer et d'agir sur la maltraitance envers les personnes âgées, mais également de promouvoir et de mettre en place des conditions favorables à leur bien-être. Cette promotion passera notamment par la recension des pratiques dites « bientraitantes » dans les milieux de soin. À l'instar de la Déclaration de Toronto, les professionnels de la santé et des services sociaux seront les principaux acteurs visés par cette promotion de la bientraitance (WHO, 2002; Gouvernement du Québec, 2017). De plus, le Québec se dote, au même moment, et conformément aux orientations formulées par l'OMS, d'un cadre légal régissant la protection des personnes âgées et des adultes en situation de vulnérabilité. Le projet de loi 115, qui, une fois adopté, deviendra la Loi 6.3, soit la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*, offrira des balises pour l'instauration obligatoire d'une politique de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées dans tout établissement² de soins au Québec (Éditeur officiel du Québec, 2022).

L'année 2022 fit l'objet d'une bonification de la Loi 6.3, en modifiant les balises relatives à l'adoption obligatoire d'une politique de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées dans tout établissement du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que l'ajout de certaines sanctions pénales prévues pour l'auteur d'un acte de maltraitance ou une personne manquant à son obligation de signaler une situation de maltraitance, entre autres (Éditeur officiel du Québec, 2022). Un nouveau plan d'action visant à lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées fut également adopté en juin

² Le terme « établissement » est entendu ici au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (Éditeur officiel du Québec, 2021b).

2022. Celui-ci reconnaît l'enjeu transversal de la violation des droits et de l'âgisme au sein des divers types de maltraitance (Gouvernement du Québec, 2022). Ce plan d'action affirme officiellement que le déni du droit d'exprimer et/ou de pratiquer sa religion et sa spiritualité représente une violation des droits de la personne aînée (Gouvernement du Québec, 2022).

On remarquera que, malgré les délais considérables entre l'idéation, la formulation et l'application de mesures visant à contrer la maltraitance, les rapports susmentionnés décrivant la situation des personnes aînées au Québec et à l'international se sont tous faits dans les règles de l'art, à mon avis, c'est-à-dire avec une intention de croisement des savoirs, interpellant à la fois experts, associations indépendantes et premières personnes concernées (Rhéaume, 2009). L'importance de la notion de croisement des savoirs en contexte de maltraitance spirituelle envers les personnes aînées sera réitérée et développée ultérieurement, afin de la situer dans la réponse à cette problématique sociale.

1.2 Définitions actuelles et prévalence

Tel que formulé dans la Déclaration de Toronto, le phénomène de maltraitance envers les personnes aînées, mondialement reconnu, se définit comme suit :

A single or repeated act, or lack of appropriate action, occurring within any relationship where there is an expectation of trust which causes harm or distress to an older person. It can be of various forms: physical, psychological/emotional, sexual, financial or simply reflect intentional or unintentional neglect. (WHO, 2002, p. 3)

Les plus récentes données canadiennes permettent d'estimer qu'environ 8.2% de la population aînée au Canada (65 ans et plus) a vécu au moins une situation de maltraitance, tous types confondus, dans les 12 derniers mois (McDonald, 2018). La seule étude québécoise expose un taux annuel de 5.9% (Gingras, 2020). Il incombe de noter que ces pourcentages sont potentiellement sous-estimés, puisque la dénonciation, ou l'acte de témoigner d'une problématique de maltraitance, rencontrent plusieurs obstacles. En effet, les personnes aînées vivant une situation de maltraitance sont parfois réticentes à le

divulguer, notamment en raison de la peur des représailles, la peur de heurter la relation avec la personne maltraitante (si celle-ci est un proche, par exemple), entre autres (Gouvernement du Québec, 2022). Au-delà des données d'incidence de la maltraitance envers les personnes âgées, les auteurs du *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027* ont également formulé une typologie des actes maltraitants.

1.2.1 Typologie de la maltraitance

La typologie québécoise de la maltraitance envers les personnes âgées est exposée dans cette section, puisqu'elle s'avère la plus pertinente dans le contexte de cet essai. J'y ajouterai aussi certaines notions provenant d'autres pays occidentaux afin d'enrichir le portrait de la problématique. Sept types de maltraitance sont reconnus au Québec, qui peuvent être exprimés sous deux formes, soit la violence et la négligence (Gouvernement du Québec, 2022). Il s'agit de la maltraitance physique, psychologique, financière, organisationnelle, sexuelle, l'âgisme, ainsi que la violation des droits³. La dimension spirituelle n'est présentement pas considérée explicitement dans la typologie de la maltraitance envers les personnes âgées. Toutefois, sans entrer dans les détails de chacun de ces types de maltraitance, j'en présenterai quelques-uns qui peuvent potentiellement intégrer, en tout ou en partie, la définition qui sera proposée ultérieurement de la maltraitance spirituelle.

La maltraitance psychologique se définit comme suit : « Attitudes, paroles, gestes ou défaut d'actions appropriées, qui constituent une atteinte au bien-être ou à l'intégrité psychologique » (Gouvernement du Québec, 2022, p. 9). Cherblanc et Jobin (2013), présente une analyse de la perception de la spiritualité dans les services de santé et services sociaux québécois. Ils avancent l'idée que les soins spirituels sont souvent délégués aux professionnels de la santé psychologique, ce qui favorise une « psychologisation » du spirituel. Ainsi, un terrain glissant s'installe entre intégrité psychologique et

³ Voir annexe 1 pour une description détaillée des types de maltraitance

intégrité spirituelle, puisque ces deux concepts semblent, aux yeux de certains acteurs au sein des institutions de santé et de services sociaux québécoises, se confondre. Ainsi, la maltraitance psychologique est de loin le type de maltraitance qui croise le plus le concept de maltraitance spirituelle.

Par ailleurs, le concept de négligence envers les personnes âgées, parfois considéré comme un type de maltraitance en soit, et non pas comme une forme d'un type de maltraitance, présente également des croisements avec la notion de maltraitance spirituelle (Stodolska et al., 2020). La négligence, dans ce contexte, est conceptualisée comme suit :

Neglect is the refusal or failure to fulfill any part of a person's obligations or duties to an elder. Neglect may also include: failure of a person who has fiduciary responsibilities to provide care for an elder (e.g. pay for necessary home care services), or failure on the part of an in-home service provider to provide necessary care (Stodolska et al., 2020, p. e439).

Ainsi, les besoins spirituels ayant le potentiel d'être négligés (comme tout besoin en fait), la définition susmentionnée peut être partiellement reprise au sein du concept de maltraitance spirituelle.

Ces croisements peuvent être source de confusion au sein de la communauté scientifique, puisque la maltraitance spirituelle semble être oubliée, ou incorporée à un autre type de maltraitance (Stodolska et al., 2020). Le problème que je souhaite mettre en lumière ici relève du fait que les experts en la matière ne s'entendent pas sur le type de maltraitance qui correspond le mieux à la violence et la négligence des besoins spirituels (Roulet Schwab et Wangmo, 2021; Stodolska et al., 2020), d'où la pertinence de conceptualiser la maltraitance spirituelle, quitte à ce qu'elle s'inscrive formellement en tant que partie d'un autre type de maltraitance.

1.3 Historique du spirituel au Québec

L'imperceptibilité de la maltraitance spirituelle, ou du moins le manque d'intérêt à l'égard de la santé spirituelle au Québec ne me semble pas un hasard. Une analyse attentive de l'histoire du Québec, particulièrement en ce qui a trait à l'évolution de la spiritualité dans l'inconscient collectif (Dehing, 2007)

et le contexte socio-politique me permettra d'étayer les fondements de mon hypothèse. C'est ce que je montrerai dans la présente section en m'appuyant principalement sur les écrits de Labelle (2011).

1.3.1 Régime duplessiste et lien théologico-politique (1944-1959)

Je choisirai comme point de départ de cet historique québécois la période duplessiste, soit pré-révolution tranquille, ce qui me permettra d'établir un point de repère formant un contraste avec la vision actuelle de la spiritualité. Labelle (2011) présente un tel historique en prenant comme cadre d'analyse le concept du lien théologico-politique, soit le lien entre le pouvoir civil (ou politique) et le pouvoir spirituel et religieux. Ainsi, pendant le régime du premier ministre Maurice Duplessis (1944-1959), l'Église au Québec est considérée comme la référence morale, discriminant ce qui relève du bien et du mal. Ultimement, ces valeurs morales viendront influencer l'adoption de politiques (Labelle, 2011). L'idéologie catholique de cette époque peut être résumée comme suit :

[C]ar c'est seulement cette dernière [L'Église] qui guide les peuples vers la fin dernière de la vie humaine et pour ce faire elle dirige [...] les gouvernements et les nations et courbe devant Dieu la nuque féroce des pouvoirs de chair (Groulx, 1935, p. 19).

Cette citation suppose ainsi que l'humain est assujetti aux pouvoirs de la chair⁴, jugés dangereux pour le salut de l'Homme, d'où la nécessité d'une institution tributaire du pouvoir divin, régissant nos politiques et idéaux (Labelle, 2011).

Suite à la fin du régime duplessiste, les Québécois prennent conscience, en se comparant à leurs voisins occidentaux, qu'ils se situent dans un « état d'arriération », c'est-à-dire qu'ils sont imprégnés d'idéaux politiques moyenâgeux, notamment ceux de la monarchie de droit divin (Labelle, 2011). Ce constat s'avérerait ainsi un des déterminants de la révolution tranquille (Labelle, 2011). La réponse à ce constat fut d'abord de développer ce que Labelle (2011) nommera le « personnalisme ». Ce mouvement

⁴ Les pouvoirs de la chair, en ce sens, sont entendus comme la priorisation d'intérêts individuels, visant la gratification immédiate, plutôt que les intérêts collectifs (Groulx, 1935).

affirmera que l'Église, n'œuvrant pas réellement pour la mission divine, mais plutôt pour les intérêts propres à l'institution cléricale et à ses constituants, devrait se dissocier de la politique, et que la mission divine devrait être reprise par le peuple, qui, lui, est imprégné de l'Esprit sain (Perreault, 2011). En d'autres termes, Dieu ne se situe plus au sein des institutions religieuses, mais au sein de l'individu lui-même. L'indépendance du religieux dans la sphère politique est ainsi affirmée par ce mouvement, mais les valeurs judéo-chrétiennes se maintiennent tout de même dans l'inconscient collectif (Dehing, 2007; Labelle, 2011).

1.3.2 Évolution de la « colère antithéologique » et la réponse de Pierre-Elliot Trudeau (1960-1970)

Face au constat que l'Église ne servait pas la mission divine, le peuple québécois développera ce que Labelle (2011) appellera une « colère antithéologique ». En d'autres termes, l'institution cléricale est désormais perçue comme une institution d'oppression plutôt qu'un modérateur de l'influence des pouvoirs de la chair. De plus, la présence d'idéaux politiques moyenâgeux (provenant des pays européens) amènera les défenseurs du Front de Libération du Québec (FLQ), à dénoncer l'influence et les effets délétères du colonialisme au Québec (Labelle, 2011). Parallèlement à la montée du mouvement marxiste, associé aux partisans du FLQ, on observera également l'arrivée au pouvoir, en 1969, de Pierre-Elliot Trudeau comme premier ministre du Canada (Labelle, 2011). Face à la perte de repères occasionnée par la rupture du lien théologico-politique au Québec, Pierre-Elliot Trudeau offrira un nouveau modèle libéraliste basé sur la « techno-bureaucratie » (Labelle, 2011). Ce modèle mettra de l'avant des experts (pour la plupart scientifiques) jugés « neutres » qui orienteront les politiques, plutôt que des représentants du clergé (Labelle, 2011). De plus, le libéralisme prôné par Trudeau prétend détenir la réponse à une forme de « paix universelle », c'est-à-dire que le Canada s'ouvrira au monde par l'entremise d'un langage commun, soit celui de la science, du rationalisme et des libertés individuelles (opposées au modèle assimilateur du catholicisme) (Labelle, 2011; Gray, Labore et Carter, 2021). Suite aux actes de

violence, voire de terrorisme, commis par les partisans du FLQ en 1970, les Québécois se tourneront vers le libéralisme de Trudeau comme cadre de référence politique (Labelle, 2011).

1.3.3 Contexte théologico-politique moderne au Québec (1971-2018)

L'idéologie libérale, faisant l'éloge du droit à la diversité des styles de vie, pavait la voie à l'intégration des immigrants dans la société canadienne (et par extension, la société québécoise) (Amin, 2012). Cependant, cette vision libéraliste et permissive quant aux différents styles de vie (ce qui inclut liberté de religion) viendra réveiller chez les Québécois des craintes de « retour en arrière », notamment la crainte de la résurgence d'une institution religieuse qui rétablirait un lien théologico-politique (Labelle, 2011; Béland, Lecours et Schmeiser, 2021). Cette crainte du passé s'est d'ailleurs manifestée au tournant des années 1990, dans le milieu de la recherche, où on peut observer une « censure » du religieux dans les sciences sociales, ce qui serait lié au contexte délicat et controversé entourant la laïcité (Perreault, 2011). La question de l'immigration et de la laïcité est loin d'être anodine dans le contexte théologico-politique, puisqu'on observera au Québec, à la suite de la prise de pouvoir de Pierre-Elliott Trudeau au gouvernement canadien en 1969, que seuls deux partis politiques se délègueront le pouvoir au Québec pour près de 50 ans, soit le Parti Québécois (PQ) et le Parti Libéral du Québec (PLQ) (Béland, Lecours et Schmeiser, 2021). Ces deux partis s'opposeront à maintes reprises sur la question de l'intégration des immigrants au Québec, notamment par l'entremise de la controverse sur l'expression de la religion⁵ (Béland, Lecours et Schmeiser, 2021). Le débat relatif à la sécularisation (ou laïcité), c'est-à-dire la volonté de rompre définitivement le lien théologico-politique, deviendra à cette époque un enjeu politique majeur dont il faudra inévitablement débattre lors des élections provinciales (Béland, Lecours et Schmeiser, 2021).

⁵ La loi 21, interdisant le port de signes religieux ostentatoires chez les employés du secteur public, est un exemple moderne de ces controverses politiques. (Béland, Lecours et Schmeiser, 2021)

1.3.4. « Nouvelle spiritualité » au Québec

Aujourd'hui, qu'en est-il de la place de la religion et de la spiritualité au sein d'un État québécois laïc ? Quelles distinctions faisons-nous entre spiritualité et religion ? Pour Oxhandler et al. (2015), la différence entre religion et spiritualité se situe sur le plan organisationnel et collectif ; alors que la spiritualité relève d'une quête personnelle et existentielle du « sacré » et du « transcendant », la religion implique une communauté et un effort organisé visant à expérimenter le Divin, Dieu, ou toute autre forme de pouvoir supérieur. Le contexte occidental actuel présente un intérêt plus marqué envers la spiritualité, puisqu'elle s'adapte plus aisément aux besoins individuels et aux réalités quotidiennes des personnes (Poiré, 2019). A contrario, la religion au Québec, dans son sens strict, est plutôt perçue comme un mouvement vers le passé qui contrecarre les efforts de sécularisation (Béland, Lecours et Schmeiser, 2021; Poiré, 2019). Ainsi, le dogme religieux s'inscrirait en contradiction avec les valeurs hédonistes et libertines d'un occident contemporain (Poiré, 2019). Ce mouvement de pensée, plus flagrant au Québec, est d'ailleurs montré par une enquête de Meunier, Laniel et Demers (2010), révélant que 4.1% des Québécois nés entre 1976 et 1990 ont recours à des pratiques religieuses, alors que ce taux atteint une moyenne de 14.7% dans les autres provinces canadiennes.

L'intérêt grandissant envers la spiritualité au Québec n'est pas indépendant du contexte de pluralisme culturel, de sorte que les Québécois cherchent à se lier à l'Autre en se basant sur des principes universels, plutôt qu'à un mouvement religieux jugé contraignant et réducteur (Mossière, 2020; Perreault, 2011). En d'autres termes, afin d'être inclusif de l'Autre, il incombe de trouver des principes s'appliquant à tous, alors que l'allégeance à une institution religieuse serait perçue comme une pratique potentiellement excluante de la diversité culturelle, et de ce fait, de l'idéal libéraliste (Perreault, 2011).

1.3.5 Évolution du spirituel au Québec : Le cas des soins de santé et des services sociaux

Une des manifestations les plus éloquentes de l'évolution spirituelle québécoise se situe au sein des soins de santé et des services sociaux. Alors que la responsabilité du soin spirituel était autrefois déléguée aux représentants de l'Église catholique, cette délégation s'avère désormais désuète et mésadaptée au contexte de pluralisme culturel et religieux (Cherblanc et Jobin, 2020; Mossière, 2020). Plus spécifiquement, les soins d'ordre spirituel, jadis desservis par les aumôniers de confession catholique, sont maintenant aussi prodigués par les intervenants en soins spirituels, ceux-ci offrant des ateliers et médiations rituelles « à la carte » (Mossière, 2020). Leur mission, décrétée par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), est d'accompagner et soutenir les patients hospitalisés ou hébergés et leurs proches (MSSS, 2010). Ainsi, leur mandat s'étend au-delà de la personne présentant une détresse spirituelle (MSSS, 2010). Ces intervenants emploient comme cadre de référence des principes universels développés sous le couvert de la spiritualité au sens large, afin de mieux s'adapter aux spécificités spirituelles et religieuses de chacun (Mossière, 2020; Perreault, 2011). Ces nouveaux porteurs du soin spirituel répondent adéquatement, à mon avis, aux enjeux québécois actuels, puisqu'ils « Ne démonstr[ent] pas de charisme extraordinaire, ni d'autorité institutionnelle ou impersonnelle, ils affichent rarement la capacité ou la volonté d'attirer les masses, ou de remettre en question l'ordre établi. » (Mossière, 2020, p. 17). Ainsi, l'introduction relativement récente des intervenants en soins spirituels permet une réintroduction moins menaçante du religieux dans un Québec laïc (Jobin, 2015; Mossière, 2020).

Cela étant dit, quelle est la pertinence des soins spirituels dans le bien-être de la personne, et, plus spécifiquement, des personnes âgées ? Quels liens pouvons-nous établir entre spiritualité et fonctionnement individuel et communautaire ?

Chapitre 2

Pertinence de la spiritualité dans le bien-être et le fonctionnement de la personne

La spiritualité, et ses composantes, sont considérées par plusieurs auteurs comme des prédicteurs du bien-être (Bamonti et al., 2016; Du Mont et al., 2020; Pentz, 2005). À l'instar de la définition de la spiritualité proposée par Oxhandler et al. (2015), on retrouve parmi ces composantes les notions de transcendance, ainsi que le lien avec l'Autre et le plus grand. Tout en reprenant ces composantes, Yount (2008) ajoute à cette définition les aspects de la plénitude (*wholeness*) et de sens à la vie.

2.1 Sens à la vie et bien-être

Au sein de la littérature scientifique, la composante du sens à la vie est fréquemment considérée comme la notion la plus centrale du développement spirituel de la personne âgée (Bamonti et al., 2016; Gauthier, 2012; Yount, 2008). En effet, on mentionne que le sens à la vie est interrelié à plusieurs autres composantes de la spiritualité, qui, lorsque cultivé de manière constructive, représente un prédicteur fiable du bien-être (Bamonti et al., 2016). Ce même auteur soulève d'ailleurs qu'il est possible d'observer une corrélation inverse entre développement du sens à la vie et symptômes dépressifs (Bamonti et al., 2016). Plusieurs pratiques, ou comportements, peuvent être empruntés afin de cultiver ce sens à la vie, notamment les comportements contemplatifs, telles que la méditation, la prière ou l'adoration (Bamonti et al., 2016). Dans le même ordre d'idées, plusieurs auteurs remarquent que, lorsqu'une personne âgée traverse un épisode dépressif, plus son rapport à la spiritualité est développé, plus celle-ci aura tendance à attribuer un sens constructif à sa souffrance (Bamonti et al., 2016; Pentz, 2005). Certaines personnes âgées pourraient, par exemple, attribuer les causes de leur dépression à des échecs personnels, alors que les personnes âgées davantage en contact avec leur spiritualité auront tendance à percevoir leur souffrance comme une épreuve à surmonter ou un obstacle mit sur leur chemin représentant une

opportunité de croître (Bamonti et al., 2016; Pentz, 2005). Ce phénomène est d'ailleurs montré, à l'aide d'un contre-exemple, lorsqu'une personne âgée présente des pertes cognitives, celles-ci limitant sa capacité à créer du sens (Bamonti et al., 2016; Murman, 2015). Les difficultés relatives à la création du sens auront une incidence sur la sévérité des symptômes dépressifs observés chez la personne âgée en pertes cognitives, si on le compare à un échantillon de personnes âgées ne présentant pas de pertes cognitives (Bamonti et al., 2016). Considérant que les pertes cognitives sont plus prévalentes chez les personnes âgées qu'au sein des autres groupes d'âge (Murman, 2015), son incidence sur le sens à la vie mérite d'être exploré davantage. Dans la majorité des cas, les pertes cognitives liées au vieillissement affectent les fonctions exécutives, telles que la capacité à planifier, raisonner et à se concentrer (Murman, 2015). Ces fonctions sont sollicitées lors du processus de création du sens (Murman, 2015). On peut ainsi supposer que, plus la personne âgée présente des pertes cognitives qui affectent ses fonctions exécutives, plus il lui sera difficile de créer un sens à sa vie, et ultimement de ressentir un certain bien-être (Bamonti et al., 2016; Murman, 2015; Pentz, 2005; Yount, 2008).

2.1.1 Spiritualité et fin de vie

Afin d'illustrer le rapport à la mort au sein des soins de santé et de services sociaux, je présenterai l'exemple des soins palliatifs, et plus spécifiquement en contexte oncologique. Dans ces environnements institutionnels, il est possible de remarquer une certaine hégémonie du modèle biomédical (Pentz, 2005). Ainsi, les soins sont principalement axés sur les traitements médicaux et l'analyse des impacts physiologiques de la maladie sur la personne (Pentz, 2005), ce qui occulte, d'une certaine manière, les besoins et impacts « spirituo-psychologiques » (Yount, 2008). Ce dernier auteur décrit l'origine de ce phénomène de la manière suivante :

Further, one might question, from the secular point of view, why one would encourage "formation of spirit" just prior to death and the end of existence. Why make a fuss about moving seniors beyond a sense of wellbeing, satisfaction with life, acceptance of what they

have done and who they are [...] when that very existence will soon be snuffed out? (Yount, 2008, p. 85)

Malgré les bienfaits du modèle biomédical, celui-ci gagnerait à intégrer davantage les composantes spirituelles dans sa « trousse de soins palliatifs » pour plusieurs raisons.

En premier lieu, selon Pentz (2005), la crainte relative à la mort peut être atténuée par le rapport à la spiritualité. En effet, on observe une relation entre la croyance de faire partie d'un « tout plus grand que soi » et la sérénité face à la mort (Pentz, 2005; Yount, 2008). Par exemple, une personne âgée pourrait se sentir rassuré face à sa mort imminente grâce à des croyances telles que l'accès à la vie éternelle, ou encore le retour de son corps à la nature (Pentz, 2005). Par conséquent, ces croyances permettent à la personne en fin de vie d'accorder un sens, non seulement à sa vie, mais également à sa mort (Yount, 2008). Ce phénomène s'avérerait une stratégie efficace pour mieux faire-face à la mort, et ainsi préserver un certain bien-être jusqu'aux derniers moments de la vie de la personne, voire même après sa mort (Yount, 2008).

De surcroît, Pentz (2005) mentionne que cette sérénité face à la mort pourrait être plus accessible pour les personnes qui sont satisfaites de leur parcours de vie. En d'autres termes, si on considère que le sens accordé à notre vie, et les choix que nous avons pris, furent positifs et/ou constructifs, la personne en fin de vie sera plus facilement apaisée face à la réalisation de sa mort imminente qu'une personne entretenant des regrets à l'égard des choix qu'elle a pris au courant de son existence sur terre (Pentz, 2005).

En deuxième lieu, Pentz (2005) établit un lien entre gratitude face aux « petites attentions » et spiritualité. Ces petites attentions, qui, dans un contexte de fin de vie, relèvent à la fois du monde du don et du monde du soin, amènent les personnes en fin de vie à ressentir de la gratitude à l'égard de leurs semblables (Pentz, 2005; Perreault, 2011). Ce rapport est également réciproque, de sorte que, pour une personne en fin de vie, le fait d'aider son prochain lui permettrait d'étayer sa résilience, particulièrement

face à un cancer (Pentz, 2005). En effet, les actes de bienfaisance, tel qu'offrir un soutien social à un proche, représenteraient pour la personne en fin de vie une manière d'agir son besoin de transmissibilité, ce qui l'amènerait à nourrir le sens qu'elle accorde à sa vie (Pentz, 2005).

En dernier lieu, Yount (2008) affirmera que le développement de la spiritualité représente une étape incontournable, ou plutôt fort souhaitable, pour la personne âgée. S'appuyant sur la théorie des stades de développement psychosociaux d'Erikson, il souligne que les trois derniers stades de développement de l'adulte (et de la personne âgée) présentent une forte connotation spirituelle (transmissibilité, bilan autobiographique, contemplation, etc.). Advenant le cas où une personne âgée n'accorde pas suffisamment d'attention à ces composantes, elle se retrouve à risque de vivre du désespoir, de l'apathie et une angoisse face à la mort (Yount, 2008).

2.2 Spiritualité et religion en tant que facteurs de protection de la maltraitance envers les personnes âgées

Certains auteurs s'intéressant à la maltraitance envers les personnes âgées dénotent que la spiritualité ou l'appartenance à une communauté religieuse peuvent dresser un filet de sécurité pour la personne en situation de vulnérabilité (Du Mont et al. 2020; Roulet-Schwab et Wangmo, 2021; Stodolska et al., 2020). À l'inverse, le fait de priver une personne âgée de pratiquer sa religion, ou tout autre comportement spirituel significatif pour la personne, représenterait un facteur de risque à la maltraitance (Du Mont et al., 2020; Roulet-Schwab et Wangmo, 2021). Cela dit, avant de décortiquer les particularités de ces facteurs de risque et de protection, il incombe de brosser un portrait des problématiques plus générales vécues par les personnes âgées, puisqu'elles ont une incidence sur la place qu'occupe la religion et la spiritualité dans la vie communautaire (Garrison, 2021; Gray, Labore et Carter, 2021; Stanciu, 2012).

2.2.1 Isolement et vieillissement

En Occident, les personnes âgées représentent un groupe particulièrement susceptible de vivre de l'isolement social (Cloutier-Fisher et Kobayashi, 2009; Holt-Lunstad et al., 2015). En effet, une étude canadienne s'intéressant au soutien social des personnes âgées montre qu'environ 17,5% des personnes âgées canadiennes sont considérées « socialement isolées » (Cloutier-Fisher et Kobayashi, 2009). Le terme « socialement isolé » est défini par les auteurs en fonction de deux critères : le fait de vivre seul et le sentiment de la personne âgée qu'elle est entourée de peu d'amis ou de famille qu'elle peut appeler si elle a besoin d'aide (Cloutier-Fisher et Kobayashi, 2009). À l'instar des résultats de cette étude canadienne, Garrison (2021) indique que l'isolement est le type de problématique le plus souvent rapporté par les personnes âgées aux membres du clergé, lorsqu'elles vont chercher de l'aide auprès de leur communauté de foi⁶.

Dans le même ordre d'idées, Stanciu (2012) soulève des liens entre l'isolement des personnes âgées et des problématiques telles que l'âgisme, la discrimination et l'exclusion sociale. Ces interrelations débuteraient fréquemment après le passage à la retraite, qui représente, entre autres, une perte d'un statut social de travailleur, ainsi qu'une perte d'un réseau social professionnel (Holt-Lunstad et al., 2015; Stanciu, 2012). Garrison (2021) corrobore cette théorie en ajoutant que les personnes âgées sont généralement représentées dans l'inconscient collectif occidental comme des personnes assujetties à toutes sortes de pertes. Ainsi, les occidentaux auraient tendance à percevoir les personnes âgées en fonction de leurs déficiences, ce qui exacerberait leur exclusion sociale (Garrison, 2021). La valeur sociale de la personne âgée serait ainsi considérée en fonction de la perte de leur apport professionnel, occultant

⁶ Par communauté de foi, on entend tout rassemblement lié à une paroisse, une synagogue, une mosquée ou des maisons de culte en tout genre (Garrison, 2021).

par le fait même leurs forces et leurs contributions potentielles au sein de leur communauté et de leur société (Stanciu, 2012).

La problématique d'isolement social serait d'autant plus saillante chez certains sous-groupes de personnes âgées (Garrison, 2021). Les personnes âgées présentant des pertes cognitives ou une forme de démence seraient d'autant plus à risque de vivre de l'isolement social, notamment en raison leur perte d'autonomie (Garrison, 2021). Celles-ci, ne pouvant se rendre par elles-mêmes dans certains évènements sociaux, tels que des rituels de leur communauté de foi (comme la messe), seraient dépendantes de leurs proches aidants pour socialiser et se déplacer (Garrison, 2021). De surcroît, même si ces personnes âgées sont convenablement soutenues par leurs proches, elles peuvent ressentir une mécompréhension de la part de leurs pairs, puisqu'on juge généralement les personnes âgées atteint d'une forme de démence comme étant « présentes physiquement, mais absentes psychologiquement » (Garrison, 2021). Ainsi, cette incompréhension de l'autre par rapport à leur réalité exacerberait également leur isolement social (Garrison, 2021).

Les personnes âgées LGBTQ+ représentent un autre sous-groupe susceptible de voir leur isolement social s'aggraver (Kortes-Miller et al., 2018). Ces personnes âgées vivent une forme de double exclusion, soit l'exclusion due à l'âgisme, ainsi que la discrimination relative à leur identité de genre et/ou sexuelle (Kortes-Miller et al., 2018). Ces enjeux propres à la diversité sexuelle et de genre dépassent le contexte communautaire, et se vivent également au sein des institutions socio-sanitaires (Kortes-Miller et al., 2018). En effet, ces personnes âgées peuvent parfois se sentir incomprises dans leurs besoins relatifs à leur identité de genre et/ou sexuelle, de sorte qu'elles seront réticentes à aller chercher de l'aide auprès de professionnels de la santé et de services sociaux (Kortes-Miller et al., 2018). Cette réticence peut également être expliquée par une crainte de recevoir des propos homophobes ou transphobes de la part des professionnels de la santé et de services sociaux (Kortes-Miller et al., 2018). De plus, Du Mont et al. (2020) ajoute que l'exclusion sociale vécue par les personnes âgées LGBTQ+ peut être amplifiée par

leur appartenance à une institution religieuse qui considère leur identité de genre et/ou sexuelle comme étant illégitime.

Ces problématiques sont particulièrement inquiétantes dans un contexte où l'isolement social des personnes âgées représente un facteur de risque considérable à la maltraitance (Du Mont et al., 2020; Gouvernement du Québec, 2017). A contrario, l'inclusion sociale, notamment par le biais d'évènements sociaux liés à des communautés de foi, représenterait un potentiel facteur de protection de la maltraitance envers les personnes âgées (Du Mont et al., 2020).

2.2.2 Spiritualité, résilience et confiance

Pentz (2005) expose plusieurs liens établis entre spiritualité et résilience (ou mécanismes de *coping*). D'une part, elle dénote que la foi en Dieu, la religion, ou la spiritualité au sens large ont un effet sur la gestion des émotions (Pentz, 2005). Cette meilleure gestion des émotions amenait les participants âgés de cette étude à faire-face plus aisément à des maladies dégénératives et à se sentir plus confiant (Pentz, 2005). Considérant qu'une attitude de soumission est réputée comme un facteur de vulnérabilité important en contexte de maltraitance envers les personnes âgées (Gouvernement du Québec, 2022), on peut supposer que la confiance édifiée par le rapport à la spiritualité, la religion ou la foi en Dieu s'avèrerait un facteur de protection significatif dans ce même contexte (Pentz, 2005). De surcroît, les personnes âgées présentant une meilleure image d'elles-mêmes et une meilleure confiance en soi seront plus enclines à dénoncer une situation de maltraitance (Aday, Wallace et Scott, 2017). Ainsi, si la personne âgée vivant de la maltraitance présente une faible confiance en soi, elle risque de maintenir le statu quo sur sa situation préjudiciable (Aday, Wallace et Scott, 2017). En ce sens, la spiritualité, la religion et la foi en Dieu, ayant un effet sur la confiance de la personne âgée, s'avère non seulement un facteur de protection de la maltraitance, mais également un levier au signalement d'une situation de maltraitance,

ce qui, ultimement, lui permettra d'amorcer un changement dans sa situation délétère (Aday, Wallace et Scott, 2017; Pentz, 2005).

Compte tenu du contexte québécois de pluralisme culturel et religieux, il incombe de s'intéresser au rapport entre spiritualité et maltraitance envers les personnes âgées appartenant aux minorités culturelles, telles que les premières nations (Béland, Lecours et Schmeiser, 2021; Gray, Carter et Labore 2021). Chez certaines communautés autochtones nord-américaines, les personnes âgées sont généralement considérées comme des *leaders* spirituels (Gray, Carter et Labore, 2021; Smyer et Clark, 2011). Ainsi, un lien étroit s'établit entre la maltraitance envers les personnes âgées et mal-être spirituel (Gray, Carter et Labore, 2021; Smyer et Clark, 2011). En d'autres termes, la maltraitance envers les personnes âgées chez les communautés autochtones engendre des répercussions, non seulement sur le plan individuel, mais également sur le plan communautaire (Gray, Labore et Carter, 2021). Selon Smyer et Clark (2011), une des causes potentielles de la maltraitance envers les personnes âgées serait due aux traumatismes intergénérationnels vécus par les communautés autochtones. À titre d'exemple, ils mentionnent diverses mesures d'assimilation prises par les gouvernements nord-américains, tel que les pensionnats, privant les jeunes autochtones de modèles parentaux issus de leur communauté (Smyer et Clark, 2011). Cette rupture des liens intergénérationnels s'accompagne également d'une rupture dans la transmission de croyances spirituelles et de référents culturels (Gray, Labore et Carter, 2021; Smyer et Clark, 2011). Se dresse ainsi un écart identitaire entre personnes âgées et jeunes autochtones, ce qui exacerbera les conflits intergénérationnels entre ceux-ci (Gray, Labore et Carter, 2021; Smyer et Clark, 2011). Ce contexte favorisera l'émergence de situations de maltraitance envers les personnes âgées (Gray, Labore et Carter, 2021; Smyer et Clark, 2011). Est-il possible de généraliser ce phénomène aux divergences intergénérationnelles relatives à la spiritualité dans la majorité culturelle québécoise ? Comme mentionné précédemment, le rapport à la spiritualité et à la religion évolua depuis la révolution tranquille (Perreault, 2011; Poiré, 2019; Mossière, 2020). Ainsi, un fossé s'est-il creusé entre deux

groupes, soit l'un qui développa son identité spirituelle dans les années 1950-1960, et l'autre, ayant façonné son identité spirituelle dans un Québec laïc moderne ? Ce phénomène prédisposerait-il à l'émergence de situations maltraitantes à l'égard des personnes âgées, qu'elles soient d'ordre spirituel ou autre ?

2.2.3 Implication communautaire et religion

Quel est le rôle de la religion, ou des communautés de foi, dans l'inclusion sociale des personnes âgées ? Comment ces communautés peuvent-elles favoriser l'implication des personnes âgées et ainsi affecter leur bien-être et leur fonctionnement social ?

Comme mentionné précédemment, le vieillissement, notamment après le passage à la retraite, s'accompagne d'une perte d'un réseau social professionnel, ce qui peut exacerber l'isolement des personnes âgées (Stanciu, 2012; Holt-Lunstad et al., 2015). Ainsi, les réseaux sociaux liés à une communauté de foi peuvent s'avérer un lieu où ces personnes âgées peuvent retrouver, ou maintenir, des liens sociaux (Garrison, 2021). De surcroît, Garrison (2021) et Du Mont (2020) indiquent que la religion est considérée comme un des déterminants sociaux de la santé les plus significatifs, notamment par l'entremise de leur effet sur le bien-être et l'inclusion sociale de la personne âgée. D'ailleurs, Bamonti et al. (2016) établissent des liens entre implication sociale, affects positifs et sens à la vie. En ce sens, et dans le contexte religieux ou spirituel, l'implication sociale est associée à un meilleur soutien social perçu et recherché, c'est-à-dire que la personne âgée se sentira suffisamment bien entourée par sa communauté de foi pour aller chercher de l'aide auprès de celle-ci, si besoin est (Bamonti et al., 2016). D'ailleurs, le soutien social perçu (donc subjectif) serait davantage associé au bien-être que le soutien social réel (donc objectif) (Pentz, 2005). Ce phénomène pourrait être dû, entre autres, au fait que le sentiment d'être soutenu par le « plus grand » n'est pas considéré comme une variable objective du soutien social réel. En d'autres termes, le soutien ressenti par le « plus grand » est, par définition, intangible, de sorte qu'il ne

puisse être mesuré en termes objectivables. De plus, Holt-Lunstad et al. (2015) indiquent que le soutien social objectif et le soutien social subjectif présentent une faible corrélation. Ainsi, il est possible d'avoir une grande variété de contacts sociaux tout en se sentant seul (Holt-Lunstad et al., 2015). En ce sens, ce n'est pas la quantité de contacts sociaux qui s'avère significative pour le bien-être global de la personne âgée, mais plutôt l'importance accordée à ces contacts. Ainsi, le soutien social perçu par le « plus grand » peut représenter un facteur de protection considérable chez la personne âgée, même en contexte d'isolement objectif.

Cela dit, de quoi est-il question lorsqu'on parle d'implication sociale en contexte religieux et spirituel ? Ces implications peuvent prendre la forme de rituels religieux comme la messe, les cérémonies de mariage ou encore des discussions de groupe sur la foi (Garrison, 2021). Au-delà des rassemblements liés aux rituels, les communautés de foi peuvent également développer des programmes sociaux visant à promouvoir la santé et le bien-être de leur communauté (Garrison, 2021). Par exemple, certaines communautés de foi mettront en place des services de banque alimentaire, où certains membres de la communauté offriront des denrées pour soutenir les personnes moins nanties (Garrison, 2021). Cependant, certaines personnes âgées en perte d'autonomie peuvent faire face à plusieurs obstacles à leur implication dans ces événements pour diverses raisons (problématiques de santé, limitations au niveau des déplacements, etc.) (Garrison, 2021). En plus de faire face à des difficultés au niveau de leur implication potentielle, celles-ci pourraient également manquer l'opportunité de bénéficier de ces initiatives visant le soutien au bien-être, comme dans l'exemple susmentionné des banques alimentaires (Garrison, 2021). Ces personnes seront ainsi plus à risque d'être isolées de leur communauté de foi, ce qui aura indubitablement une incidence sur leur bien-être (Du Mont et al., 2020; Bamonti et al., 2016).

Cela étant dit, de quelles manières les personnes âgées peuvent-elles s'impliquer dans leur communauté de foi ? En reprenant les propos de Yount (2008), les contacts intergénérationnels, permettant la transmission de valeurs, de principes ainsi que de la sagesse des personnes âgées s'avère

une composante centrale dans le développement spirituel de la personne âgée. En ce sens, les discussions de groupe, intégrant des membres d'une communauté de foi de tous âges, permettent l'assouvissement de ce besoin de transmissibilité (Garrison, 2021; Yount, 2008). De plus, les contacts intergénérationnels sont associés à une réduction des préjugés âgistes, qui sont, eux-mêmes considérés comme une violence qui relève de la maltraitance envers les personnes âgées (Gouvernement du Québec, 2022; Pentz, 2005). D'autre part, considérant les ressources disponibles au sein des communautés de foi, ce qui inclut non seulement le capital financier mais également le capital social, des partenariats intersectoriels pourraient être établis avec des institutions sanitaires ou encore des groupes de défense de droits des personnes âgées (Garrison, 2021). Nous reviendrons ultérieurement sur les modalités de ces partenariats potentiels.

Maintenant que la pertinence de la spiritualité dans le bien-être de la personne âgée est établie, il semble évident que des actes de maltraitance sur le plan spirituel soient fort dommageable pour ces personnes. Voyons en quoi consistent ces actes maltraitants, c'est-à-dire les diverses formes qu'ils peuvent prendre, avec l'objectif ultime de proposer une typologie exploratoire de la maltraitance spirituelle.

Chapitre 3

La maltraitance spirituelle envers les personnes âgées

La maltraitance spirituelle envers les personnes âgées est un concept encore peu documenté au sein de la littérature scientifique (Kvarfordt, 2010; Stodolska, 2020). En date de mai 2022, et après un processus de recherche documentaire sur plusieurs bases de données relatives au travail social, à la gériatrie et à la sociologie, j'ai trouvé une seule organisation mondiale s'étant positionné sur le sujet. En effet, la International Federation on Ageing (IFA) a proposé, en 2010, une définition de la maltraitance spirituelle, soit : « Lorsqu'une personne issue d'une autorité religieuse ou avec une pratique spirituelle, trompe délibérément et maltraite une autre personne au nom de Dieu, de l'église ou dans le mystère de tout autre concept spirituel. » (International Federation on Ageing, 2010) Cette définition, malgré sa pertinence, me semble toutefois incomplète, notamment puisqu'elle ne s'applique pas aux personnes non croyantes, par exemple lorsqu'une personne athée fait subir des souffrances spirituelles à une personne âgée. Compte tenu du contexte séculier omniprésent au sein de l'État québécois (Béland, Lecours et Schmeiser, 2021; Labelle, 2011; Perreault, 2011), je crois que cette définition mérite d'être complétée. Ainsi, tout en reprenant la définition de l'IFA susmentionnée, que j'intitulerai « violence spirituelle basée sur les croyances », j'y ajouterai deux nouvelles formes de maltraitance spirituelle, soit la « négligence spirituelle » et la « violence basée sur la non-légitimité des croyances ». Cette typologie vise à s'intégrer au modèle québécois, où la maltraitance envers les personnes âgées comprend deux catégories, soit la violence et la négligence (Gouvernement du Québec, 2017).

La violence est ainsi considérée comme des actes malmenant une personne âgée, ou des actes qui font agir la personne âgée contre sa volonté en employant la force ou l'intimidation (Gouvernement du Québec, 2017). En ce qui a trait à la négligence, la communauté scientifique et politique québécoise

considère qu'elle relève d'une absence d'action appropriée afin de répondre aux besoins de la personne aînée (Gouvernement du Québec, 2017).

Dans ce chapitre, je poserai les fondements de ma typologie exploratoire dans la première section à l'aide d'exemples de violence et de négligence spirituelle, afin de proposer, dans la deuxième section, des définitions opérationnelles de la maltraitance spirituelle au sens large, ainsi que des définitions de chaque type de maltraitance spirituelle identifiée.

3.1 Manifestations de la maltraitance spirituelle

Il est possible de constater le caractère relativement inédit du concept de maltraitance spirituelle au sein de la communauté scientifique en dénotant la rareté des articles s'y intéressant. En effet, Stodolska (2020) nous mentionne que, lors de la rédaction de sa revue systématique visant à identifier des indicateurs de négligence envers les personnes aînées, aucun article, dans les 63 articles retenus, ne s'intéressait à la négligence des besoins d'auto-actualisation. Les besoins d'auto-actualisation, tirés de la pyramide des besoins de Maslow, sont intimement liés à la spiritualité, puisqu'ils intègrent les composantes de la transcendance et de la croissance personnelle et spirituelle (Stodolska, 2020). Le problème soulevé par Stodolska (2020) dans ce trou de connaissance, est qu'il n'existe aucune donnée mentionnant que la négligence envers les personnes aînées affecte un type de besoin en particulier (l'auteure soulève que les indicateurs de négligence identifiés par les autorités scientifiques sont majoritairement concentrés sur les besoins de bases, comme la sécurité et la santé physiologique).

D'autre part, le manque de données concernant la réponse aux besoins spirituels, particulièrement dans un contexte de maltraitance envers les personnes aînées, peut également être expliqué par la censure relative à la spiritualité au sein de la communauté scientifique (Perreault, 2011; Kvarfordt, 2010). Gray, Labore et Carter corroborent ces constats en mentionnant que : « One of the difficulties in addressing spiritual abuse is the lack of a conceptual framework to understand what

behaviors constitute spiritual abuse. » (2021, p. 207) Ainsi, la communauté scientifique, ne s'étant pas, ou peu, penchée sur la question de la santé spirituelle, se retrouve dépourvue de cadre conceptuel leur permettant d'étudier adéquatement la question de la maltraitance spirituelle. C'est d'ailleurs face à ce manque de cadre conceptuel que Dehan et Levi (2009) ont tenté d'en élaborer un, à l'aide de témoignages de femmes juives orthodoxes (Haredi) ayant vécu au moins un épisode de maltraitance spirituelle. Les retombées de cette étude furent fort positives, car les femmes ayant participé au processus d'élaboration du cadre conceptuel relatif à la maltraitance spirituelle dans un contexte de violence conjugale ont mentionnées se sentir beaucoup mieux comprises dans leur souffrance à la suite de cette initiative (Dehan et Levi, 2009).

Considérant que ce cadre conceptuel s'adressait à une sous-population spécifique (les femmes Haredi victime de violence conjugale d'ordre spirituel), je tenterai d'élargir le cadre conceptuel relatif à la maltraitance spirituelle en me basant sur une variété d'exemples d'actes maltraitants soulevés par des chercheurs à l'international.

3.1.1 Négligence spirituelle

Le premier type de maltraitance spirituelle que je tenterai de mettre en lumière relève de la négligence, soit l'absence d'action appropriée visant le développement et/ou le soutien de la santé spirituelle de la personne aînée.

Avant de présenter des exemples de ce type de maltraitance, il incombe de rappeler l'importance des comportements contribuant à la santé spirituelle des personnes aînées. Ulsperger et Knottnerus (2009) rappellent l'importance des rituels religieux et/ou spirituels dans la bienveillance de la personne aînée en utilisant comme cadre de référence le *Structural Ritualization Theory* (SRT). Cette théorie argumente que les rituels, qu'ils soient d'ordre religieux ou non, permettent l'expression de gestes symboliques, qui facilitent ultimement le lien avec l'autre (Ulsperger et Knottnerus, 2009). Plus ces rituels

sont répétés fréquemment, partagés par une variété d'acteurs et plus ils sont accessibles, plus ils feront sens pour la personne qui les reproduit (Ulsperger et Knottnerus, 2009). Considérant la saillance de la notion de sens dans le bien-être spirituel de la personne (Bamonti et al., 2016; Gauthier, 2012), les pratiques rituelles représentent donc un moyen de prendre soin de la santé spirituelle de la personne âgée.

Ainsi, les rituels doivent être à la fois accessibles et répétés fréquemment afin de favoriser la santé spirituelle de la personne âgée. Cela dit, Garrison (2021) et Roulet-Schwab (2021) soulignent que les professionnels de la santé et des services sociaux ont parfois conscience de ressources permettant d'améliorer l'accès aux rituels religieux et/ou spirituels (comme la disponibilité d'un intervenant en soins spirituels ou des services de transport vers un lieu de culte), mais ils négligent de transmettre cette information à la personne âgée lorsque cette-dernière mentionne son intérêt à prendre part à des cérémonies religieuses. Ce type d'acte pourrait être considéré comme de la négligence spirituelle.

Certains auteurs ont tenté de documenter les raisons sous-jacentes à cette réticence des professionnels de la santé et des services sociaux d'aborder en profondeur les thèmes de la religion et de la spiritualité avec les personnes âgées. À ce sujet, Van Nieuw et al. (2018) soulève l'importance de la question de l'écart de religiosité (*religiosity gap*) entre professionnel et patient. Le concept d'écart de religiosité renvoie à la différence expérientielle perçue entre deux personnes (dans ce cas-ci un professionnel et un patient) en ce qui a trait à leur rapport à la religion (Van Nieuw et al., 2018). En d'autres termes, si un professionnel se considère non pratiquant et non croyant, et qu'un patient se dit chrétien et prie tous les jours à la même heure, ceux-ci présentent un fort écart de religiosité. Ainsi, s'il existe un fort écart de religiosité entre patient et professionnel, la question de la spiritualité risque d'être plus rarement abordé dans la relation d'aide (Van Nieuw et al., 2018). En omettant d'aborder cette question, dans un contexte où il existe un fort écart de religiosité, les personnes âgées se retrouvent à risque de voir leurs besoins spirituels négligés (Van Nieuw et al., 2018).

Dans le même ordre d'idées, Van Nieuw et al. (2018) mentionnent que les professionnels de la santé et des services sociaux peuvent parfois se sentir craintifs d'aborder la spiritualité en intervention, notamment en raison d'une auto-vigilance à ne pas faire de prosélytisme. En effet, certains professionnels interviewés dans cette étude témoignaient de leur crainte de manquer de professionnalisme en encourageant les usagers à s'impliquer auprès d'une communauté de foi (Van Nieuw et al., 2018). Cette crainte lève ainsi un drapeau rouge quant au sentiment de compétence des professionnels de la santé et des services sociaux lorsqu'une opportunité d'intégrer la spiritualité dans la relation thérapeutique se présente. En d'autres termes, les témoignages de ces professionnels mettent en lumière qu'ils font difficilement la différence entre prosélytisme et soutien à la croissance spirituelle, ce qui dénote ultimement un manque au niveau des compétences professionnelles (Van Nieuw et al., 2018). De surcroît, cette crainte prend tout son sens dans le contexte québécois, au sein duquel plusieurs citoyens entretiennent une crainte du retour du lien théologico-politique (Labelle, 2011), c'est-à-dire que les professionnels peuvent craindre d'aborder le spirituel en intervention, puisque cela pourrait, sur le long terme, augmenter le pouvoir d'influence d'un mouvement religieux sur l'État.

3.1.2 Violence basée sur la non-légitimité des croyances (ou discrimination)

En second lieu, certains exemples de maltraitance spirituelle, qui relèvent davantage de la violence que de la négligence, sont basés sur la prémisse, chez la personne maltraitante, que les croyances spirituelles et/ou religieuses de la personne aînée sont illégitimes (Kvarfordt, 2010; Van Nieuw et al., 2018). Il est ainsi possible d'observer des comportements comme la ridiculisation des croyances de la personne aînée, qui ont une incidence sur sa santé spirituelle, de sorte qu'elle se sente invalidée et incomprise dans sa spiritualité (Kvarfordt, 2010; Ministère de la Justice du Canada, 2011; Van Nieuw et al., 2018). De surcroît, certains professionnels de la santé et des services sociaux, surtout lorsqu'ils travaillent auprès de personnes aînées vivant une problématique de santé mentale, ont tendance à pathologiser la

spiritualité (Van Nieuw et al., 2018). Ces schèmes de pensée sont particulièrement inquiétants, considérant le rôle constructif de la spiritualité dans le développement de la résilience, de la confiance en soi, du sens à la vie, du bien-être en général, ainsi que son rôle médiateur dans la réduction des symptômes dépressifs (Bamonti et al., 2016; Gauthier, 2012; Pentz, 2005).

Le fait de pathologiser la spiritualité des personnes âgées représente une violence en soi, mais également un précurseur à la création d'une atmosphère où on tente de dissuader la personne d'entretenir des pratiques spirituelles et/ou religieuses (Van Nieuw et al., 2018). Ce phénomène de dissuasion par les professionnels de la santé et des services sociaux est particulièrement saillant dans les lieux laïcs, ce qui s'applique adéquatement au contexte d'État-providence québécois (Perreault, 2011; Van Nieuw et al., 2018).

D'un point de vue collectif, ce type de maltraitance spirituelle peut également s'exprimer sous forme de vandalisme des lieux de cultes (Kvarfordt, 2010). Ces actes sont fréquemment commis par des groupes radicalisés, comme ce fut le cas au Québec à la suite de l'adoption de la Charte des valeurs québécoises et des politiques « anti-immigration » du Parti Québécois en 2013 (Nadeau et Helly, 2016). En effet, l'adoption de ces politiques a amené certains groupes d'extrême droite, plus radicalisés, à exprimer haut et fort leur fermeture à l'égard de l'intégration de la diversité culturelle et spirituo-religieuse à la société québécoise, particulièrement en ce qui a trait aux communautés musulmanes (Nadeau et Helly, 2016). Ainsi, cette culture de haine envers certaines communautés religieuses a prédisposé des actes de violence tel que l'attentat de la Grande Mosquée de Québec (Radio-Canada, 2019). Alors que ces actes peuvent relever de la violence physique et psychologique auprès d'une communauté de foi, leurs conséquences sur le bien-être spirituel des membres de cette communauté sont également à considérer.

À l'international, et au niveau plus individuel, Kabelenga (2014) aborde une forme très spécifique de violence spirituelle basée sur la non-légitimité des croyances ayant lieu en Zambie. Les personnes âgées, dans certaines communautés zambiennes, sont fréquemment accusées de sorcellerie (Kabelenga, 2014). Elles subiront parfois des violences physiques en raison de ces suspicions, à un point tel qu'elles devront être hospitalisées (Kabelenga, 2014). Ce qui est particulier dans ce contexte, est que ces personnes âgées requerront non seulement des soins de santé physique, mais elles auront également tendance à demander des soins d'ordre spirituel à la suite de leur hospitalisation (Kabelenga, 2014). Ainsi, leur santé spirituelle est affectée à un point tel par ces actes de violence qu'elles demanderont l'aide des services sociaux pour guérir leurs « blessures de l'âme » (Kabelenga, 2014). À leur paroxysme, ces accusations de sorcellerie feront l'objet d'une « chasse à l'ainé » par certains membres de la communauté zambienne, qui se terminera par un enterrement pré-mortem de la personne âgée suspectée (Kabelenga, 2014). Ces observations sont loin d'être exceptionnelles, si on considère que, parmi la vingtaine de personnes issues de la communauté zambienne interrogées dans cette étude, 100% des répondants ont mentionné avoir été témoin d'au moins un acte de violence spirituelle (Kabelenga, 2014). D'ailleurs, l'auteur mentionne que ce type de maltraitance envers les personnes âgées est de loin le plus fréquent dans cette communauté.

En ce qui a trait à la réalité israélienne, Dehan et Levi (2009) ont remarqué, en réalisant des groupes de soutien pour femmes subissant de la violence conjugale, qu'au sein de la communauté juive orthodoxe (Haredi), le cadre conceptuel de la violence conjugale était jugé incomplet, en ce qu'il n'intégrait pas les violences spirituelles. À titre d'exemple de ce type de violence, Dehan et Levi (2009) partagent un témoignage d'une femme ayant participé à ces groupes de soutien, qui mentionne avoir vécu de la maltraitance spirituelle. Considérant l'importance établie des rituels comme variable médiatrice du bien-être, explicité notamment par le *Structural Ritualization Theory*, la prière, particulièrement chez les juifs orthodoxes, représente une pratique centrale à l'exercice de leur religion

(Dehan et Levi, 2009; Ulsperger et Knottnerus, 2009). Une femme Haredi a ainsi partagé que son mari l'empêchait parfois de prier sous prétexte que ses prières n'avaient pas de valeur (Dehan et Levi, 2009). Cette femme mentionnait que les conséquences à long terme de ces commentaires dérisoires à l'égard de sa pratique spirituelle ont affecté son identité et sa santé spirituelle (Dehan et Levi, 2009).

À la suite de la conscientisation de cette problématique, les auteurs, ainsi que les femmes ayant pris part aux groupes de soutien, ont tenté d'intégrer la composante spirituelle au sein du cadre conceptuel de la violence conjugale (Dehan et Levi, 2009). Cette bonification du cadre conceptuel de la violence conjugale, adoptée ultérieurement dans les modèles d'intervention des services sociaux israéliens, a permis d'établir un meilleur lien de confiance entre professionnels des services sociaux et la communauté juive orthodoxe (Dehan et Levi, 2009). Ces résultats sont particulièrement significatifs considérant que les juifs orthodoxes sont fortement isolés du reste de la population israélienne (Dehan et Levi, 2009). Ces résultats soulèvent ainsi des questionnements quant aux bénéfices potentiels, pour les minorités spirituo-religieuses, de développer la dimension spirituelle au sein des modèles d'intervention québécois, notamment en ce qui a trait à la maltraitance envers les personnes âgées.

Alors que la définition susmentionnée s'adresse à une sous-population spécifique, soit les femmes en contexte conjugal, on peut en extraire et transférer quelques composantes s'appliquant également au contexte de maltraitance envers les personnes âgées. Il est question dans cette définition de critiquer, limiter et/ou forcer la personne à commettre des actes qui vont à l'encontre de ses croyances spirituelles (Dehan et Levi, 2009). En ce qui a trait aux conséquences de ces actes, on dénote des pertes au niveau de l'image spirituelle de soi, un sentiment de culpabilité et la perturbation de la connexion avec le transcendant (ou le « plus grand ») (Dehan et Levi, 2009). Ces notions peuvent être intégrées à la définition de violence spirituelle. Toutefois, compte tenu du cadre québécois en termes de maltraitance envers les personnes âgées, la composante de répétition de l'acte maltraitant et la notion d'intentionnalité ne seront pas retenues. En effet, selon le *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers*

les personnes âgées 2022-2027, une situation de maltraitance peut être reconnue comme telle sans qu'il y ait eu répétition des comportements maltraitants et ceux-ci peuvent être involontaires (Gouvernement du Québec, 2022).

Les autochtones en Amérique du Nord vivent (et ont vécu) des formes particulières de violence spirituelle. En effet, considérant que ceux-ci considèrent fréquemment les personnes âgées comme des *leaders* spirituels, la maltraitance envers les personnes âgées, peu importe la manière dont elle se manifeste, présente des conséquences d'ordre spirituel pour la communauté entière (Gray, Labore et Carter, 2021). La valeur spirituelle des personnes âgées dans ces communautés prend tout son sens si on considère leur rôle en tant que guérisseuses et éducatrices auprès des jeunes générations (Gray, Labore et Carter, 2021). Compte tenu du fait que la culture et les croyances autochtones sont principalement transmises à l'oral, la maltraitance envers les personnes âgées, s'accompagnant fréquemment d'un certain isolement social, signifie également une perte de la tradition spirituelle (Du Mont et al., 2020; Gray, Labore et Carter, 2021).

Ces conséquences ont d'ailleurs été exacerbées par les initiatives colonialistes en Amérique du Nord, visant à assimiler la culture autochtone. Gray, Labore et Carter (2021) présentent l'exemple des pensionnats, qui, en séparant les jeunes autochtones du reste de leur communauté, ont créé une scission entre personnes âgées et jeunes autochtones. Ce faisant, les missions colonialistes ont perturbé la transmission des traditions spirituelles au sein des communautés autochtones. En ce sens, non seulement les personnes âgées furent dépossédées de leur besoin de transmission de la tradition spirituelle, mais la communauté entière a subi une perte relative à leur bien-être spirituel (Gray, Labore et Carter, 2021; Smyer et Clark, 2011).

Ce contexte d'assimilation colonialiste créera un contexte où les autochtones doivent passer en « mode survie », de sorte qu'ils ne pourront plus se concentrer sur leur développement culturel et spirituel

(Gray, Labore et Carter, 2021). En effet, ces derniers devront se concentrer sur la survie de leur peuple, se retrouvant en minorité démographique par rapport aux descendants européens (Gray, Labore et Carter, 2021). Duran et Duran (1995) nommera les conséquences de ces traumas intergénérationnels de « blessure de l'âme ». Ces blessures peuvent d'ailleurs être traitées à l'aide de rituels visant à faire le deuil d'une perte quelconque (Braveheart, 2000). Cependant, le contexte de prohibition des pratiques spirituelles autochtones, légiférées aux États-Unis et au Canada⁷, a empêché la guérison de ces pertes (Gray, Labore et Carter, 2021). Ultimement, ces blessures non résolues auront une incidence sur l'augmentation des problématiques sociales vécues au sein des communautés autochtones, ce qui inclut la maltraitance envers les personnes âgées (Gray, Labore et Carter, 2021).

3.1.3 Violence basée sur les croyances

Ce type de maltraitance spirituelle se rattache assez bien à la définition susmentionnée proposée par l'IFA, soit : « Lorsqu'une personne issue d'une autorité religieuse ou avec une pratique spirituelle, trompe délibérément et maltraite une autre personne au nom de Dieu, de l'église ou dans le mystère de tout autre concept spirituel. » (International Federation on Ageing, 2010).

Alors que cette forme de maltraitance spirituelle est de loin la plus médiatisée, Kvarfordt (2010), se basant sur les résultats d'un questionnaire administré à plus de 250 TS aux États-Unis, montre que les événements de type « rituel sataniques » ou la maltraitance commise par des *leaders* spirituels et/ou religieux représentent seulement 20% des situations de maltraitance spirituelle rencontrées par les TS au sein de leur pratique. D'ailleurs, l'auteure est d'avis que le sensationnalisme relatif à ces événements dans les médias pourrait occulter les autres types de maltraitance spirituelle (Kvarfordt, 2010).

⁷ La Loi sur les indiens, adoptée au Canada en 1876, interdisait des pratiques culturelles et spirituelles tels que le potlatch et les « danses du soleil », tout en obligeant les jeunes autochtones à fréquenter des pensionnats (Bureau du commissaire aux traités, 2008)

Ainsi, quelles sont les autres manifestations de la violence spirituelle basées sur les croyances ? D'une part, certains enseignements religieux peuvent introduire des sentiments de dévalorisation chez la personne (Kvarfordt, 2010; Ting et Panchanadeswaran, 2016). Par exemple, les enseignements sur l'impureté de la chair peuvent donner le sentiment aux croyants qu'ils sont indignes d'amour (Kvarfordt, 2010). Ce phénomène a ultimement un impact sur la capacité des personnes à former des liens avec les autres (Kvarfordt, 2010). Lambert et al. (2020) soulèvent également que, chez certaines communautés, l'étiologie de la souffrance serait liée au monde spirituel. Ainsi, lorsqu'une personne issue de ces communautés cherche de l'aide, elle a tendance à se tourner vers des soignants spirituels (*faith-based healers*) (Lambert et al., 2020). Cependant, les traitements, par certains soignants spirituels, vont à l'encontre de la déclaration des droits de la personne, et plus précisément des principes et règles énoncés par le rapporteur spécial Juan É. Mendez concernant les traitements cruels, inhumains ou dégradants (Lambert et al., 2020; United Nations, 2013). En effet, les personnes allant chercher de l'aide auprès de soignants spirituels subissent parfois toutes sortes de traitements tels que la flagellation, l'enchaînement, le jeûne forcé, etc. (Lambert et al., 2020) Bien que l'étude de Lambert et al. (2020) fut réalisée au Ghana, il est possible de faire des parallèles avec certaines organisations religieuses québécoises, comme nous indiquent certains témoignages ayant donné lieu à un recours collectif contre la communauté de foi Famille Marie-Jeunesse (Gloutnay, 2021). D'un point de vue historique, ces traitements ne sont pas étrangers aux pensionnats autochtones, où on forçait des enfants à prendre part à des pratiques religieuses contre leur gré, ce qui impactera leur situation actuelle en tant que personnes âgées (Gray, Labore et Carter, 2021; Smyer et Clark, 2011).

D'autre part, Kvarfordt (2010) soulève une étude décrivant la maltraitance commise par des *leaders* spirituels et/ou religieux, ainsi que leurs conséquences sur la personne maltraitée. Dans cette étude, on remarque que, lorsqu'une personne subit de la maltraitance par un *leader* spirituel et/ou religieux, peu importe la forme qu'elle prend, cela vient affecter leur relation avec Dieu ou le « plus

grand », de sorte que la religion devient un lieu où la personne ressent une pression du silence (pression de ne pas dénoncer les actes maltraitants), des sentiments de culpabilité (si j'ai été maltraité, c'est probablement parce que j'ai fait quelque chose de mal) et une perte de confiance en l'institution religieuse. Ainsi, la religion devient, à la suite d'un acte de maltraitance par un *leader*, un lieu de peur, de culpabilisation et de méfiance, plutôt qu'un endroit pour se ressourcer et se développer sur le plan spirituel. Les personnes âgées maltraitées par des *leaders* spirituels et/ou religieux se verraient ainsi dérobés d'un des lieux les plus significatifs où ils peuvent se lier à l'autre et s'épanouir (Du Mont et al., 2020; Yount, 2008).

Ces phénomènes sont corroborés par une étude de Ting et Panchanadeswaran (2016) mentionnant que certaines femmes immigrantes d'origine africaine aux États-Unis ont tendance à aller chercher de l'aide auprès de leur *leaders* spirituels et/ou religieux. Lorsque la demande d'aide implique une situation de violence conjugale, elles mentionnent se sentir stigmatisées, incomprises et parfois culpabilisées par leur communauté de foi (Ting et Panchanadeswaran, 2016). Ces résultats sont particulièrement inquiétants, compte tenu du fait que les femmes immigrantes sont significativement moins susceptibles d'aller chercher de l'aide lorsqu'elles vivent une situation de violence conjugale (Ting et Panchanadeswaran, 2016). En effet, ces auteurs théorisent que le fait d'accepter ce type de maltraitance, pour les femmes africaines immigrantes, serait notamment dû à la crainte de subir une forme de honte liée au divorce (Ting et Panchanadeswaran, 2016). Cette honte affecterait non seulement les femmes elles-mêmes, mais aurait également une incidence sur la réputation familiale au sein de leur communauté de foi (Ting et Panchanadeswaran, 2016). On peut supposer que ces situations préjudiciables ne s'arrêtent pas avec le vieillissement de la personne, puisque les dynamiques conjugales ont tendance à se perpétuer dans le temps, ce qui inclut, tôt ou tard, les personnes âgées (Roberto, McCann et Brossoie, 2013).

Dans le même ordre d'idées, Ting et Panchanadeswaran (2016) soulignent que le thème du pardon, prôné par plusieurs mouvements religieux, peut encourager les personnes subissant de la maltraitance à maintenir le statu quo face à leur situation préjudiciable. Si l'on considère ce phénomène à son paroxysme, certains enseignements religieux peuvent amener les membres d'une communauté de foi à prioriser le mariage à la sécurité ontologique (Ting et Panchanadeswaran, 2016).

Une autre manifestation de violence spirituelle basée sur les croyances se produit lorsque les textes religieux sont interprétés à des fins de gain personnel. Dans ce type de situation, la personne maltraitante peut, par exemple, limiter la liberté d'autrui et affecter négativement son bien-être en utilisant les textes religieux pour justifier ses actions malfaisantes (Ting et Panchanadeswaran, 2016).

3.2 Typologie proposée et définitions

Les exemples de maltraitance spirituelle susmentionnés permettent de brosser un portrait de ses différentes formes. Cela dit, comment s'en inspirer pour les regrouper en termes opérationnels ? Bien que plusieurs auteurs aient tenté de définir la maltraitance spirituelle, aucune définition universelle n'en est officiellement reconnue. Dans cette section, ces définitions sont exposées afin d'en intégrer les composantes les plus pertinentes et complémentaires au modèle québécois de la maltraitance envers les personnes âgées. À des fins de simplification sémantique, la traduction libre sera utilisée au sein des explications relatives aux définitions offertes en anglais. Les définitions elles-mêmes seront toutefois préservées dans leur langue originelle.

Avant toutes choses, rappelons la définition générale de la maltraitance envers les personnes âgées, selon le *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027* :

Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, une

collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte. (Gouvernement du Québec, 2022, p. 15)

Cette définition servira de cadre de référence quant aux composantes de la maltraitance spirituelle pouvant s'intégrer au modèle québécois. Observons désormais les tentatives de définition de la maltraitance spirituelle auprès de la communauté scientifique. Gray, Labore et Carter, étudiant la spiritualité en contexte autochtone, proposent la définition suivante : « mistreatment of a person who is in need of help, support, or greater spiritual empowerment, with the result of weakening, undermining, or decreasing that person's spiritual empowerment » (2021, p. 207).

Certaines composantes de cette définition s'avèrent pertinentes en regard au contexte québécois de maltraitance envers les personnes âgées, soit la notion de relation de confiance présumée, ainsi que les conséquences causant du tort et/ou de la détresse. En effet, si la personne âgée est dans un contexte de demande d'aide, elle fait confiance à son prochain pour lui apporter un certain soutien spirituel. Si la réponse à cette demande d'aide (ou l'absence de réponse) a comme effet de diminuer ou réduire le développement spirituel de la personne âgée, l'action (ou la non-action) pourrait être considérée comme une manifestation de maltraitance spirituelle.

Dehan et Levi, étudiant la maltraitance spirituelle envers les femmes en contexte de violence conjugale, proposent la définition suivante⁸ :

Damaging the woman's spiritual life, spiritual self, or spiritual well-being, by means of purposely and repetitively criticizing, limiting, or forcing her to compromise or go against her spiritual conscience, resulting in a lowered spiritual self-image, guilt feelings, and/or disruption of transcendental connectedness. (2009, p. 1303)

⁸ Il incombe de préciser que cette définition fut co-construite dans le cadre d'une collaboration entre chercheurs et femmes ayant subies des violences conjugales d'ordre spirituel (Dehan et Levi, 2009).

La subtilité intéressante au sein de cette définition se situe notamment dans le détail offert en termes de la « zone heurtée » par l'acte maltraitant. En effet, Dehan et Levi (2009) décortiquent la notion d'intégrité spirituelle en diverses composantes, soit la « vie spirituelle », le « soi spirituel » et le « bien-être spirituel ». En ce qui a trait aux conséquences, celles-ci varient quelque peu de la définition proposée par Gray, Labore et Carter (2021), en ce qu'on cherche ici à dénoncer les torts causés à « l'image spirituelle de soi », la connexion au transcendant ou au « plus grand », ainsi que les sentiments de culpabilité émanant de la maltraitance spirituelle. Pour ce qui est des moyens entrepris pour heurter l'intégrité spirituelle, on mentionne le fait de critiquer et/ou limiter les croyances et pratiques de la personne ou encore de forcer celle-ci à agir à l'encontre de ses croyances.

Kvarfordt, étudiant la maltraitance spirituelle en contexte de développement de l'enfant et de l'adolescent, offre la définition suivante :

Spiritual abuse and neglect of children and adolescents is defined as experiences or environments that have a detrimental impact on youth's spiritual development, which can include adverse effects in multiple areas generally addressed by spirituality (meaning, purpose, connection/belonging, faith, moral or ethical guidelines) (2010, p. 144-145).

Le contexte au sein duquel cette définition fut développée, c'est-à-dire auprès de mineurs, peut paraître éloigné de la réalité des personnes âgées. Cependant, certaines composantes de cette définition peuvent être extraites et transférées au contexte de maltraitance envers les personnes âgées, notamment en ce qui a trait au développement spirituel. En effet, comme mentionné par Yount (2008), le développement spirituel se poursuit jusqu'à la mort (voire après celle-ci). Ainsi, le fait de perturber le développement spirituel de la personne âgée peut adéquatement s'intégrer au modèle québécois de la maltraitance envers les personnes âgées. La notion de perturber la connexion au transcendant ou au « plus grand » est mentionnée, ce qui s'inscrit en continuation avec la définition proposée par Dehan et Levi (2009). On y ajoute également les notions de perturbation du sens à la vie, de la connexion à l'autre, de la foi, ainsi que de la morale et l'éthique.

En vertu de ces observations, je proposerai la définition suivante de la maltraitance spirituelle :

Une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, perturbant l'intégrité spirituelle de la personne âgée. L'intégrité spirituelle comprend les composantes de la vie spirituelle, le soi spirituel, ainsi que le bien-être spirituel. L'atteinte à l'intégrité spirituelle a pour conséquence de causer du tort ou de la détresse en ce qui a trait au sens à la vie de la personne âgée, sa connexion avec les autres, le transcendant et/ou le « plus grand », sa foi, sa morale et/ou son éthique ou encore son image spirituelle de soi. La maltraitance spirituelle peut se produire par l'entremise d'actes tels que limiter ou diminuer les croyances et/ou pratiques spirituelles de la personne âgée, ou encore en forçant cette dernière à agir à l'encontre de ses croyances religieuses et/ou spirituelles.

3.2.1 Négligence spirituelle

La négligence réfère, selon le *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*⁹, à une absence d'action appropriée visant à répondre aux besoins de l'ainé (Gouvernement du Québec, 2017). Dans ce cas-ci il serait question de répondre à ses besoins spirituels. Le National Center on Elder Abuse (s.d.) précise cette définition en ajoutant la notion de refuser ou d'échouer à répondre à ces besoins : « Neglect is the refusal or failure to fulfill any part of a person's obligations or duties to an elder. ». Cette précision prend tout son sens si on considère que Van Nieuw et al. (2018) mentionnent que certains professionnels de la santé et des services sociaux refusent d'aborder les besoins spirituels de la personne dans le cadre d'une relation d'aide. Certains iront même jusqu'à dissuader la personne de répondre à ses besoins spirituels, parce que ceux-ci sont perçus comme étant potentiellement pathologiques (Van Nieuw et al., 2018).

⁹ Le plus récent plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, soit celui de 2022-2027, ne présente pas de définition spécifique pour la négligence.

Ulsperger et Knottnerus, étudiant la négligence spirituelle en milieu d'hébergement pour personnes âgées (privé et public), ont tenté de définir le concept de négligence spirituelle de la manière suivante : « Spiritual negligence is the failure to acknowledge and maintain a resident's moral feelings and sacred beliefs. » (2009, p. 250). Les besoins spirituels identifiés ici réfèrent aux sentiments moraux, ainsi que les croyances sacrées. S'inscrivant en complémentarité avec la définition proposée par le National Center on Elder Abuse (s.d), il est également question d'échouer de reconnaître et de soutenir les besoins spirituels de la personne âgée.

En vertu de ces considérations, je proposerai la définition suivante de la négligence spirituelle :

Lorsqu'une personne refuse ou échoue à répondre aux besoins spirituels de la personne âgée. Ces besoins peuvent renvoyer aux principes moraux et/ou aux croyances spirituelles de la personne âgée.

3.2.2 Violence basée sur les croyances spirituelles

Les violences spirituelles méritent une attention particulière car elles sont trop complexes et variées pour être rapatriées sous une même définition. Je propose ainsi de diviser la violence spirituelle en deux sous-formes, soit la « violence basée sur les croyances spirituelles » et la « violence basée sur la non-légitimité des croyances ».

La violence basée sur les croyances est de loin la forme de maltraitance spirituelle la plus médiatisée et documentée (Kvarfordt, 2010). Ainsi, une multitude de définitions et de typologies en sont issues au sein de la littérature scientifique. J'ai dû choisir les définitions s'appliquant le mieux au contexte des personnes âgées, ainsi qu'au contexte de pluralisme spirituo-religieux québécois.

Ainsi, l'IFA (2010) propose une définition générale de ce type de violence, soit :

Lorsqu'une personne issue d'une autorité religieuse ou avec une pratique spirituelle, trompe délibérément et maltraite une autre personne au nom de Dieu, de l'église ou dans le mystère de tout autre concept spirituel. Lorsqu'une personne issue d'une autorité

religieuse ou avec une pratique spirituelle, trompe délibérément et maltraite une autre personne au nom de Dieu, de l'église ou dans le mystère de tout autre concept spirituel. (2010)

Cette définition, quoiqu'assez exhaustive, me semble « christianocentriste » et mérite d'être bonifiée d'une compréhension différente de la spiritualité, afin d'être applicable à une plus grande partie de la population québécoise. J'ai ainsi choisi de m'inspirer d'une autre définition de Gray, Labore et Carter, produite selon une compréhension de la spiritualité propre aux communautés autochtones nord-américaines, soit : « misuse of the healing process to illicit pleasure and/or ego gratification » (2021, p. 207). Cette distinction renvoie au rapport de guérison spirituel entre deux personnes. Rappelons-nous qu'au sein de certaines communautés autochtones, entre autres, les *leaders* spirituels sont également considérés comme des guérisseurs (Gray, Labore et Carter, 2021 ; Smyer et Clark, 2011). Ce double rôle place d'autant plus les *leaders* spirituels en position d'autorité par rapport aux soignés. Ainsi, si une personne aînée en situation de vulnérabilité venait à demander de l'aide auprès d'un *leader* spirituel, les conséquences d'une violence basée sur les croyances au sein de cette relation d'aide pourraient être exacerbées par la position de pouvoir dudit *leader*. Il serait d'ailleurs possible de généraliser cette réalité à toute personne en situation d'autorité par rapport à la personne aînée (professionnels de la santé et des services sociaux, tuteur légal, etc.)

En vertu de ces constats, je propose la définition suivante de la violence basée sur les croyances :

Lorsqu'une personne trompe et/ou maltraite une personne aînée au nom d'une croyance et/ou d'une pratique spirituelle ou religieuse. Ce type de violence peut émerger dans le cadre d'un rituel, d'un acte de guérison spirituelle ou toute autre forme d'acte justifié par la foi.

3.2.3 Violence basée sur la non-légitimité des croyances

Peu de documentation s'intéressant à la maltraitance spirituelle ont tenté de définir ce type de violence. Toutefois, plusieurs exemples issus de la littérature scientifique mettent en lumière cette

problématique. Ainsi, je présenterai également des exemples dans cette section, afin d'étayer ma définition proposée.

Kabelenga, s'intéressant à la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées au sein d'une communauté zambienne, écrit : « Spiritual abuse in this context refers to any intentional act to harm the elder person on the basis that he or she was a witch/wizard of the elder people. » (2014, p. 45) Bien que le phénomène d'accusation de sorcellerie soit quasi absent au Québec, il est possible de repérer d'autres exemples de dénigrement ou de diffamation des croyances spirituelles en Occident. En effet, Van Nieuw et al. (2018) relatent une situation où un résident, écoutant une chaîne télévisée religieuse, s'est fait insulter par son proche aidant, en réaction à sa pratique spirituelle. Ces actes sont loin d'être anodins si on considère les conséquences qu'elles ont sur la personne âgée. Van Nieuw et al. traitent d'ailleurs du climat régnant au sein d'une résidence néerlandaise, suite à des épisodes de violence basée sur la non-légitimité des croyances : « Some of them [les résidents] feared that their religious/spiritual conviction would be judged and opposed. One of the consumers mentioned to be afraid that he would get the advice to leave his faith behind when he would address his religious distress. » (2018, p. 744).

D'autre part, Dehan et Levi, s'intéressant à la maltraitance spirituelle en contexte conjugal au sein d'une communauté Haredi, partagent ce témoignage : « One of the women told the group that her husband mocked and criticized her while she was praying, saying, "Your prayer has no worth" » (2009, p. 1301). Ce propos comprend une dévalorisation des pratiques spirituelles de l'autre, ce qui pourrait être considéré comme une forme de violence basée sur la non-légitimité des croyances.

En vertu de ces constats, je proposerai la définition suivante en ce qui a trait à la violence basée sur la non-légitimité des croyances :

Lorsqu'une personne maltraite une personne âgée en se basant sur la prémisse selon laquelle ses croyances sont invalides, dépourvues de valeur, fondamentalement mauvaises, ou toute autre forme de discrimination relative aux croyances et/ou pratiques spirituelles.

Chapitre 4

Travail social et prévention de la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées

Alors que la religion et la spiritualité peuvent s'avérer un facteur de protection de la maltraitance envers les personnes âgées, elles peuvent également représenter un facteur de risque (Ting et Panchanadesweran, 2016). Il incombe ainsi de saisir les nuances entre les aspects bénéfiques et les aspects potentiellement nocifs des pratiques religieuses et spirituelles. Les TS, dans leur rôle de protection des personnes en situation potentielle ou avérée de vulnérabilité, ce qui inclut notamment les personnes âgées, s'avèrent donc des alliés importants dans la lutte contre la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées (OTSTCFQ, 2012). Cependant, ces professionnels pourraient mieux distinguer les contextes où l'exercice de la spiritualité et/ou de la religion affecte positivement ou négativement le bien-être de la personne âgée.

4.1 Sur le plan de la pratique

En vertu de la troisième compétence énoncée au sein du *Référentiel de compétence pour les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux*, ces derniers pourraient faire preuve d'initiative lorsque vient la nécessité d'établir des opportunités de collaboration avec des partenaires (OTSTCFQ, 2012). Ainsi, les TS, soucieux du bien-être global et de l'intégrité spirituelle de la personne âgée, pourraient bonifier leur pratique en mettant en place des conditions favorables à l'exercice des croyances et des pratiques spirituelles et religieuses de la personne.

Garrison (2021) met en lumière la notion d'*empowerment*, composante centrale de la profession du travail social, ainsi que le rôle médiateur des communautés de foi dans la réappropriation du pouvoir des personnes âgées. En effet, les communautés de foi prônent fréquemment l'interdépendance de ses

constituants et l'apport de tous au sein de la collectivité (ce qui inclut les personnes âgées) (Garrison, 2021). Ainsi, les activités de groupe, permettant aux personnes âgées de s'exprimer et de partager leur sagesse devient un moyen efficace pour celles-ci de reprendre un certain pouvoir sur leur vie (Garrison, 2021; Pentz, 2005). Dans une intention de développement spirituel, les personnes âgées peuvent être reconnues, comme dans l'exemple des communautés autochtones nord-américaines, en tant qu'éducateurs et acteurs de transmission culturelle et spirituelle (Gray, Labore et Carter, 2021; Pentz, 2005; Smyer et Clark, 2011).

Le TS, dans ce contexte, peut favoriser l'*empowerment*, non seulement de la personne âgée, mais également de sa communauté, en établissant un contexte favorable à la créativité au sein de ses interventions (Canda et Furman, 2010). Cette créativité, permettant la mise en place d'un espace de co-construction dans la relation d'aide, offre des opportunités de résolution de problèmes et de développement spirituel (Canda et Furman, 2010). Toutefois, il incombe de rappeler que la co-construction s'avère un travail responsabilité partagée. Ainsi, alors que le TS doit reconnaître qu'il ne sait pas mieux que la personne âgée ce qui peut potentiellement favoriser son bien-être global, il peut toutefois prendre part aux *brainstorms* d'idées et enrichir la créativité de la personne âgée (Canda et Furman, 2010). C'est dans ce contexte que la décentralisation devient incontournable, en ce que le TS, qui n'est pas expert du bien-être de la personne âgée, doit tenter de percevoir la réalité subjective à travers les yeux de la (ou les) personne(s) devant lui. Cet exercice de créativité par la décentralisation permettra l'émergence de solutions faisant sens pour la (ou les) personne(s) âgée(s) (Canda et Furman, 2010). Compte tenu du contexte de pluralisme spirituo-religieux québécois, cet exercice de décentralisation s'avère particulièrement pertinent, en ce que le TS fait face à des personnes issues de différentes cultures et traditions spirituelles (Canda et Furman, 2010; Perreault, 2011). Pour faciliter cet exercice de créativité, Pentz (2005) nomme une variété d'activités élaborées en co-construction favorisant

l'implication sociale de la personne âgée, ainsi que son développement spirituel, soit le bénévolat, la proche-aidance (entre personnes âgées) et les « groupes de souvenirs¹⁰ ».

Garrison (2021) propose également plusieurs interventions facilitant l'accès à ces activités, notamment en ce qui a trait aux personnes âgées en perte d'autonomie. Elle rappelle l'importance d'accommoder les personnes âgées à mobilité réduite, afin qu'elles aient la latitude d'exercer leur foi au lieu de leur choix. Afin de favoriser le bien-être global de la personne âgée, l'exercice de la religion peut se faire en communauté, ce qui signifie qu'un lieu doit être désigné pour ce faire (par ex. une Église, une synagogue, une mosquée, ou tout autre établissement lié à une communauté de foi) (Garrison, 2021; Du Mont et al., 2020). Les rassemblements au sein des communautés de foi peuvent s'avérer fort pertinents pour favoriser le bien-être global de la personne âgée, compte tenu du soutien social que ceux-ci peuvent représenter (Du Mont et al., 2020; Garrison, 2021) En ce sens, le TS doit s'assurer que la personne âgée a accès à un service de transport adapté à ses besoins, particulièrement en contexte de mobilité réduite (Garrison, 2021).

De plus, les TS pourraient, en situation de maltraitance spirituelle envers une personne âgée, saisir le contexte dans lequel elle s'est perpétuée. Dans le cas des violences basées sur les croyances, et plus spécifiquement lorsque celles-ci sont commises par une personne en position de pouvoir, les TS pourraient saisir les répercussions d'une telle situation. Cashwell et Swindle (2018) mentionnent que la maltraitance spirituelle perpétuée par un *leader* religieux peut représenter une forme de traumatisme pour la personne. En ce sens, l'intervention individuelle doit s'adapter à ce contexte renfermant diverses subtilités et considérations importantes. Ainsi, lorsqu'une personne âgée subit une violence spirituelle, elle peut nécessiter des soins d'ordre spirituels (Cashwell et Swindle, 2018; Kabelenga, 2014). Ce type de

¹⁰ Les groupes de souvenirs (*Reminiscing groups* en anglais) représentent des groupes de discussion visant à se remémorer et à partager des événements autobiographiques. Ce type d'activité s'inscrit en complémentarité avec la notion de bilan de vie, elle-même intimement liée au sens accordé à la vie, tel que décrit par Yount (2008).

soin s'avère parfois nécessaire, puisque la violence spirituelle affecte la relation que la personne aînée entretient avec sa foi, sa religion ou encore sa communauté (Cashwell et Swindle, 2018; Kabelenga, 2014). Par exemple, une personne ayant subi une violence basée sur les croyances pourrait expérimenter des reviviscences si elle prend part à nouveau à un rituel religieux ; une personne assistant à un mariage, après avoir été conseillée par son *leader* religieux de maintenir le statu quo dans une situation de violence conjugale, pourrait expérimenter une angoisse incontrôlable lors de la cérémonie (Cashwell et Swindle, 2018).

Comment les TS peuvent-ils intervenir dans de telles situations de traumatisme lié à une violence spirituelle ? Tout d'abord, le professionnel doit s'assurer d'offrir et/ou de favoriser la création d'un espace où la personne aînée sent qu'elle peut reconnaître sa situation comme un traumatisme (Cashwell et Swindle, 2018). À la suite de cette réalisation, le TS peut le guider dans l'identification des impacts que cette violence a eu sur ses croyances spirituelles, ainsi que les pertes et deuils qui y sont associés (Cashwell et Swindle, 2018). Si la personne aînée sent qu'elle ne peut plus faire confiance à sa communauté de foi, elle doit également être soutenue dans la création de nouveaux réseaux sociaux lui permettant de se sentir bien entourée (Cashwell et Swindle, 2018). Ce type d'intervention, adapté aux expériences de traumatisme en général, semble relativement standardisé. Toutefois, une des particularités qu'il renferme en contexte de violence spirituelle basée sur les croyances, est que la personne présente parfois plus de difficulté à reconnaître l'autre comme responsable des actes préjudiciables (surtout en contexte de religion monothéiste où la divinité est considérée comme parfaite) (Cashwell et Swindle, 2018). Certaines personnes diminueront, au sein de leurs propos, la sévérité des actes violents subis, afin de préserver une image plus épurée de leur communauté de foi (Cashwell et Swindle, 2018). Ainsi, une attention particulière doit être portée sur la notion d'imputabilité externe ; reconnaître que quelqu'un d'autre que

soi est en faute dans une situation de violence spirituelle est une étape incontournable à la résolution des conflits internes expérimentés par la personne aînée survivante¹¹.

Les interventions visant l'*empowerment* de la personne peuvent également s'avérer complexes en situation de violence basée sur les croyances, compte tenu de la position de pouvoir occupée par les *leaders* religieux, ainsi que le « plus grand » (Cashwell et Swindle, 2018). Certaines personnes aînées peuvent se sentir impuissantes face à la force incalculable du « plus grand », ainsi que le pouvoir d'influence que détient un *leader* religieux auprès des membres de sa communauté de foi (Cashwell et Swindle, 2018). En ce sens, si elles ont vécu une situation de maltraitance spirituelle, les personnes aînées peuvent se sentir réticentes à dénoncer la violence subie à leurs proches, voire aux professionnels (Cashwell et Swindle, 2018).

4.1.1 Précisions sur la diversité spirituelle

Des TS, principalement dans le champ de la santé mentale, peuvent présenter une certaine réticence à aborder la spiritualité en intervention (Cashwell et Swindle, 2018; Van Nieuw et al., 2018). Comme mentionné précédemment, certains d'entre eux auraient tendance à pathologiser la spiritualité des personnes aînées, sous prétexte que le recours aux explications métaphysiques de la souffrance relève de l'ordre de pensées psychotiques (Van Nieuw et al., 2018). De plus, certains entretiendront la crainte de faire du prosélytisme en encourageant la personne aînée à s'impliquer auprès d'une communauté de foi (Cashwell et Swindle, 2018; Martin-Valois, 2022; Van Nieuw et al., 2018). Cependant, Garrison (2021) et Du Mont et al. (2020) informent des effets bénéfiques de l'engagement des personnes aînées auprès de leur communauté de foi, soit la promotion de l'inclusion sociale, qui peut contribuer à

¹¹ La notion de « personne survivante » est utilisée ici afin de mettre en lumière les forces d'une personne ayant vécu une expérience traumatisante. Cette expression s'inscrit dans une perspective d'*empowerment*, reconnaissant que la personne présente un potentiel de reprise de pouvoir sur sa situation.

une diminution de la problématique d'isolement, assez saillante chez les personnes âgées occidentales (Holt-Lunstad et al., 2015; Stanciu, 2012).

Ainsi, comment le TS peut-il contribuer au développement et à la réponse aux besoins spirituels de la personne âgée, sans que cela constitue du prosélytisme ? Il paraît incontournable de rester centré sur les besoins et désirs de la personne âgée en ce qui a trait à sa spiritualité. En ce sens, si le TS doit accompagner la personne âgée dans la réponse à ses besoins spirituels, celui-ci doit le faire selon les aspirations verbalisées par la personne âgée elle-même (Canda et Furman, 2010). Pour ce faire, le TS pourrait prendre un pas de recul avec sa propre perception de la spiritualité et de ce qui est bénéfique pour la personne âgée, afin de se recentrer sur la personne elle-même et son discours relatif à la spiritualité (Canda et Furman, 2010). En ce sens, les techniques de décentralisation, fréquemment utilisées en contexte interculturel, peuvent s'avérer fort pertinentes (Navert, 2018; Sorells, 2013). Cette approche d'intervention est particulièrement adaptée au contexte de pluralisme spirituo-religieux en territoire québécois (Mossière, 2020; Perreault, 2011).

Les techniques de décentralisation permettent à l'intervenant de considérer la réalité de l'autre en établissant une mise à distance avec sa propre conception de la vie et de son environnement (Navert, 2018; Sorells, 2013). Ce faisant, le TS s'éloigne de ses propres préjugés et de ses conceptions quant au caractère bénéfique et/ou néfaste de la spiritualité (Canda et Furman, 2010; Navert, 2018; Sorells, 2013). La crainte de faire du prosélytisme peut ainsi être désamorcée à l'aide de cette technique d'intervention. De surcroît, en s'éloignant d'une conception biomédicale et séculariste de la santé, le TS peut plus facilement comprendre l'intérêt des personnes âgées en ce qui a trait au développement de leur spiritualité (Yount, 2008). En ce sens, la pathologisation des croyances et pratiques spirituelles peut être déconstruite, afin de se recentrer sur les perceptions de la personne âgée (Navert, 2018; Sorells, 2013; Van Nieuw et al., 2018). Canda et Furman partagent un exemple de pratique permettant d'orienter les interventions en travail social :

Suppose that a person reports that he or she has recently had an important conversation with her or his grandmother, who has been deceased for several years. Even if the worker believes that such an experience must be a hallucination, the worker's belief is irrelevant to the actual significance for the client. It may well be that the conversation with the spirit of her or his grandmother had yielded an important insight and sense of spiritual support for the client. (2010, p. 217)

Les propos des auteurs sont éloquentes à l'égard des croyances personnelles du TS, soit leur impertinence en ce qui a trait au caractère significatif d'un évènement spirituel (pouvant potentiellement être pathologisé et caractérisé de délire par un professionnel de la santé et des services sociaux) vécu par la personne aidée. Si cet évènement est perçu comme étant bénéfique pour la personne aînée, il devrait être respecté et accueilli plutôt que déconstruit par le professionnel (ou, le cas échéant, le proche). Rappelons que le TS n'est pas expert du fonctionnement social, en ce qu'il ne sait pas mieux que la personne ce qui est bénéfique ou nocif pour son bien-être (Canda et Furman, 2010). En effet, celui-ci devrait davantage jouer un rôle d'accompagnateur, en restant d'abord et avant tout centré sur la personne et ses perceptions (Canda et Furman, 2010). C'est d'ailleurs en ce sens que le modèle biomédical s'avère mésadapté à l'intervention sociale, puisque le TS ne peut adopter la posture d'expert détenant les traitements et l'étiologie d'un certain mal-être (ou bien-être) se logeant, du moins partiellement, au sein de la subjectivité d'une personne (Canda et Furman, 2010; Rhéaume, 2009 Yount, 2008).

Bien que les croyances spirituelles personnelles du TS soient impertinentes au jugement clinique relatif à l'aspect potentiellement bénéfique ou non d'une pratique ou d'un évènement spirituel, celles-ci méritent tout de même d'être partagées.

Revenons brièvement sur la notion d'écart de religiosité mentionnée par Van Nieuw et al. (2018). Certaines personnes aînées utilisatrices de services peuvent ressentir un certain inconfort à être aidées par un intervenant ne partageant pas les mêmes croyances et pratiques spirituelles qu'elles-mêmes (Van Nieuw et al., 2018). Afin de favoriser un contexte de consentement libre et éclairé, le professionnel des services sociaux pourrait, si l'intervention porte sur des aspects spirituels de la personne aînée, entamer

une discussion et un auto-dévoilement en ce qui a trait à ses propres croyances et pratiques (Canda et Furman, 2010; Van Nieuw et al., 2018). Cet exercice présente une double intention : s'assurer de l'aisance de la personne aînée à recevoir du soutien spirituel de la part d'une personne présentant un écart de religiosité plus ou moins grand, et ouvrir une discussion relative aux biais potentiels liés à nos croyances, préjugés, valeurs, etc. (Canda et Furman, 2010; Van Nieuw et al., 2018). Ce faisant, le TS s'assure de promouvoir et de préserver une pratique professionnelle éthique et honnête auprès de la personne aînée, notamment en diminuant les risques potentiels de maltraitance spirituelle. Cet exercice de dévoilement comprend toutefois des enjeux, comme le fait que la personne aînée pourrait percevoir ce partage de la part de l'intervenant comme une tentative de prosélytisme. Ainsi, le TS sera amené à expliciter à la personne aînée les raisons le menant à dévoiler ses croyances, c'est-à-dire dans une optique de maintien de son éthique professionnelle.

Afin de faciliter le dévoilement spirituel de la personne aînée en contexte de relation d'aide, le modèle de « Spiritual Lifemaps », théorisé par Hodge (2005), pourrait être utilisé et adapté. Ce modèle, croisant art-thérapie et spiritualité, permet aux personnes de créer une œuvre autobiographique imagée de leur parcours spirituel (Hodge, 2005; Martin-Valois, 2022). Hodge (2005) mentionne que les interventions psychosociales tendent à être centrées sur le verbal, ce qui n'est pas toujours adapté aux capacités et aux limites de la personne et de ses interlocuteurs. Ainsi, en faisant usage de pictogrammes et de dessins, certaines informations difficilement transmissibles par les mots peuvent être illustrées (Hodge, 2005). La personne aînée est donc invitée à identifier les obstacles rencontrés dans sa vie, ainsi que les « forces spirituelles¹² » l'ayant aidé à surmonter ces embûches (Hodge, 2005). Ce modèle est présenté comme une alternative *empowerisante* permettant de s'adapter à divers enjeux, notamment la

¹² La notion de « force spirituelle », littéralement traduite de « Spiritual Strength », représente les actions et les capacités de la personne lui permettant de se rattacher à sa spiritualité dans une optique de développement de la résilience (Hodge, 2005).

barrière langagière (Martin-Valois, 2022). De plus, le concept de dessin autobiographique est intimement lié à la notion de bilan de vie, fort significative chez la personne âgée et présentant un potentiel de croissance spirituelle (Pentz, 2005; Yount, 2008).

Selon une perspective plus macrosociale, plutôt que de tenter de dissuader les personnes âgées d'exprimer leurs croyances et pratiques spirituelles, sous prétexte qu'elles relèvent potentiellement d'un trouble mental, les TS, dans leur rôle de promotion des droits des personnes en situation de vulnérabilité, pourraient prendre soin de soutenir les efforts de militance pour le droit à l'expression de la religion et de la spiritualité (Canda et Furman, 2010; OTSTCFQ, 2012). Toutefois, un des défis majeurs rencontré dans cette lutte pour le droit à l'expression se situe dans les conflits intergroupes, notamment dans un contexte où certaines religions prônent des principes contradictoires l'une envers l'autre (Canda et Furman, 2010). En effet, si des résidents d'un centre d'hébergement pour personnes âgées souhaitent pratiquer leurs rituels religieux au sein de l'institution en question, tout en présentant une intolérance à l'égard des croyances et pratiques de l'autre, le TS fait face à un défi de taille (Canda et Furman, 2010). Si on reprend l'exemple des membres de la communauté Haredi, caractérisés par un désir d'être isolé du reste de la population ne partageant pas les mêmes croyances et pratiques religieuses qu'eux-mêmes, le TS peut difficilement promouvoir les liens sociaux et la cohésion dans un tel contexte (Canda et Furman, 2010; Dehan et Levi, 2009). Les personnes âgées en question (Haredi et autres), si elles partagent un espace commun, sont ainsi à risque de subir des violences basées sur la non-légitimité des croyances.

4.2 Sur le plan de la formation

Les TS, qui s'avèrent des protecteurs des personnes potentiellement vulnérables (comme les personnes âgées), peuvent également adopter des comportements maltraitants sur le plan spirituel, intentionnellement ou non (Canda et Furman, 2010; OTSTCFQ, 2012; Ulsperger et Knottnerus, 2009). Il incombe ainsi de les amener à réfléchir sur les aspects de leur pratique pouvant heurter l'intégrité

spirituelle des personnes âgées. La prévention des actes maltraitants sur le plan spirituel peut se faire dès la formation des TS. En ce sens, il serait pertinent de présenter aux étudiants en travail social les formes de maltraitance spirituelle, afin qu'ils arrivent à mieux identifier les actes qu'ils peuvent eux-mêmes commettre en ce sens. Dans le même ordre d'idées, la conscience de la problématique de maltraitance spirituelle envers les personnes âgées peut également aider les TS à identifier les situations présentant un risque de maltraitance spirituelle dans l'environnement de la personne. Ainsi, la prise en compte des besoins spirituels de la personne âgée, et de la relation qu'elle entretient avec la spiritualité s'avérerait un aspect incontournable de l'évaluation du fonctionnement social, si on considère les corrélations entre spiritualité, confiance en soi, le rapport avec les autres et son environnement, les symptômes dépressifs, etc. (Bamonti et al., 2016; Pentz, 2005). Cette initiative, permettant de mettre en lumière le caractère significatif, pour certaines personnes, des besoins spirituels, diminuerait par le fait même les risques de négligence spirituelle en contexte de relation d'aide (Ulsperger et Knottnerus, 2009).

Au-delà de la reconnaissance de la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées, je crois qu'il incombe également d'éduquer les futurs TS sur l'importance de la spiritualité, ainsi que ses composantes. Comme rapporté précédemment par Cherblanc et Jobin (2013), il est possible de dénoter une « psychologisation » du spirituel, de sorte que certaines composantes spirituelles du bien-être de la personne peuvent être occultés par les aspects psychologiques, compte tenu du croisement entre certaines notions. Par exemple, il est possible d'observer que la psychologie existentielle s'intéressera à la question du sens à la vie. Toutefois, celle-ci sera fréquemment abordée d'un point de vue laïque. Ainsi, si le TS adopte une pratique purement laïque, il peut manquer à reconnaître une source de soutien social et de développement spirituel potentiel, entre autres via le lien à la communauté de foi et aux croyances dites « surnaturelles ». En ce sens, la formation en travail social gagnerait à présenter les différences entre les aspects ontologiques du bien-être psychologique et du bien-être spirituel. Au-delà des aspects ontologiques, il incombe également de considérer la communauté de foi comme un microsystème (voire

mésosystème dans certains cas) à part entière, en ce qu'il peut s'avérer fort significatif pour le bien-être de la personne, et d'autant plus pour la personne âgée (compte tenu de la problématique d'isolement les touchant particulièrement) (Holt-Lunstad et al., 2015; Stanciu, 2012). Évidemment, ces efforts s'inscrivent dans une optique de bienveillance spirituelle envers les personnes âgées, de sorte qu'en étant informé du soutien que la spiritualité peut apporter en considérant une variété de facteurs, le TS peut mieux co-construire une intervention prônant son développement et bien-être (Canda et Furman, 2010).

En ce sens, le modèle axé sur la « compétence culturelle », théorisé par Furness et Gilligan (2010), amènent les TS, ainsi que les étudiants de cette discipline à orienter leurs réflexions relatives aux effets de leurs croyances sur leur pratique (Martin-Valois, 2022). Ce modèle propose des questions d'introspection pour le professionnel (ou futur professionnel), afin qu'il prenne conscience de ses comportements et de ses réactions face à la spiritualité. Il questionne également la place qu'occupe la spiritualité au sein de leur pratique (Furness et Gilligan, 2010). Est-ce que j'offre un espace pour l'expression de la spiritualité dans mes interventions ? Est-ce que je prends le temps de m'intéresser aux croyances et pratiques spirituelles et/ou religieuses des personnes ? Est-ce que j'adapte ma pratique en fonction de la spiritualité de l'autre ? Alors que ces questions sont paraphrasées et légèrement modifiées, afin d'ancrer leur pertinence dans le cadre de cet essai, c'est-à-dire en fonction de la population âgée en général, et non pas spécifiquement de la population immigrante, l'essence en reste relativement la même. La formation en travail social gagnerait, à mon avis, à intégrer ce modèle au cursus académique, afin d'ajouter des référents conceptuels relatif à la spiritualité au sein de cette discipline.

4.3 Perspectives pour le futur

Dans une optique de s'intégrer adéquatement aux objectifs québécois actuels en matière de développement socio-sanitaire, les défenseurs des droits des personnes âgées auraient avantage à

élaborer des partenariats interdisciplinaires et intersectoriels. Les travaux de Anetzberger et Balaswany (2010) corroborent cette idée en mentionnant que la maltraitance envers les personnes âgées s'avère une problématique sociale qui ne peut être portée par un seul secteur. D'ailleurs, le gouvernement du Québec promeut des actions intersectorielles, notamment en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées (Gouvernement du Québec, 2022). Des partenariats entre le MSSS et le secteur juridique (policiers, Direction de la poursuite criminelle et pénale, etc.) ont déjà été établis, notamment en ce qui a trait au signalement d'une situation de maltraitance, depuis l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité* (Gouvernement du Québec, 2017). Dans une volonté de poursuivre dans cette direction, des efforts pourraient être mis en action afin de rallier davantage d'acteurs intersectoriels sous un même objectif, soit la prévention de la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées. Cela dit, qui sont ces partenaires potentiels ?

Les communautés de foi, par leur lien étroit avec leurs constituants, s'avèrent des acteurs de premier choix en termes de prévention et de détection de la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées (Garrison, 2021). En effet, comme mentionné par Ting et Panchanadeswaran (2016), les *leaders* religieux sont parfois les « premiers répondants » dans une situation de maltraitance, compte tenu de la confiance que les membres de la communauté de foi peuvent entretenir à leur égard. Ce phénomène, où les membres d'une communauté de foi vont chercher de l'aide d'abord et avant tout auprès d'un *leader* religieux, s'explique notamment par une méfiance à l'égard des services de santé et des services sociaux. En d'autres termes, ceux-ci font davantage confiance aux *leaders* religieux qu'aux professionnels de la santé et des services sociaux. Ces causes peuvent également relever de l'ordre de traditions culturelles, notamment en contexte migratoire, c'est-à-dire que certaines communautés allochtones sont habituées à privilégier le recours aux institutions religieuses plutôt qu'aux institutions de soins laïques lorsqu'elles se retrouvent en contexte de difficulté psychosociale (Ting et Panchanadeswaran, 2016).

Malgré ce rapport de proximité et de confiance entre les *leaders* religieux et leurs constituants, Podnieks et Wilson (2004) indiquent que les membres d'une communauté de foi sont considérés comme les personnes les moins bien outillées pour répondre à une situation de maltraitance envers les personnes âgées, si on les compare à d'autres groupes « occupationnels¹³ ». De plus, les *leaders* religieux offrent parfois des conseils prônant le maintien d'une situation de maltraitance, notamment en appelant à la notion de pardon dans les situations de violence conjugale (Podnieks et Wilson, 2004; Ting et Panchanadeswaran, 2016). Dans le même ordre d'idées, les *leaders* religieux ont présenté des résultats moindres ou équivalents à ceux d'un groupe d'étudiants universitaires en matière de connaissances relatives aux enjeux spécifiques associés au vieillissement (Podnieks et Wilson, 2004). D'ailleurs, ces auteurs illustrent la difficulté qu'éprouvent certains *leaders* religieux à détecter la maltraitance envers les personnes âgées à l'aide du témoignage suivant provenant d'un membre d'une communauté de foi : « In our own congregations, we expect love and charity and can believe that elder abuse may possibly happen elsewhere. So we cannot reach out to victims. Indeed, we do not even see them. » (Podnieks et Wilson, 2004, p. 61) Ce témoignage illustre un possible « aveuglement » de certaines communautés de foi quant à la maltraitance envers les personnes âgées pouvant se perpétuer au sein même de leur institution religieuse.

Compte tenu de ces observations, les partenariats intersectoriels entre le MSSS et les communautés de foi pourraient prendre plusieurs formes. Tout d'abord, des activités de formation sur les différentes formes et les différents types de maltraitance envers les personnes âgées, et plus spécifiquement sa dimension spirituelle, pourraient être offerts auprès des *leaders* religieux, mais également auprès des membres de la communauté de foi (Proehl, 2012). Ce faisant, les communautés de

¹³ Le terme « groupe occupationnel », dans ce texte, réfère aux groupes de personne côtoyant habituellement les personnes âgées, comme les professionnels de la santé et des services sociaux (infirmières en soutien à domicile, travailleurs sociaux), les proches aidants, les membres du clergé, les professionnels d'entretien ménager, etc.

foi seraient plus habilitées à identifier et dénoncer les situations susceptibles de présenter une forme de maltraitance. Aux États-Unis (Kentucky), un sondage auprès de 160 pasteurs a révélé que 56% d'entre eux ignoraient qu'il fallait obligatoirement dénoncer une situation de maltraitance envers les personnes âgées (Rudnick et Teaster, 2013). De plus, la majorité d'entre eux mentionnaient se sentir mal outillés en ce qui a trait à la reconnaissance des signes précurseurs de maltraitance, ainsi qu'aux interventions à préconiser dans ce type de situation (Rudnick et Teaster, 2013). En ce sens, la formation sur la maltraitance envers les personnes âgées auprès des communautés de foi s'avèrerait un moyen efficace de pallier ces difficultés (Podnieks et Wilson, 2004; Proehl, 2012).

Dans un esprit de rendre les efforts de prévention de maltraitance envers les personnes âgées plus ludiques, le projet WE ARE FAMILY, en Californie, utilisait des formes d'art tels que les contes, la musique et la poésie, afin de faire la promotion de la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées au sein des communautés de foi (Proehl, 2012). Les coordonnateurs de ce projet, issus du milieu religieux, travaillaient étroitement avec les services de protection de l'adulte (Adult Protective Services), afin de recevoir des formations sur les besoins des personnes âgées, et plus spécifiquement des personnes âgées fréquentant une communauté de foi (Proehl, 2012).

Alors que les communautés de foi (et surtout leurs *leaders*) semblent représenter des alliés incontournables dans la lutte contre la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées, certains obstacles entravent leur implication dans cette lutte. En effet, certains *leaders* se disent mitigés, dans un contexte dénonciation obligatoire d'une situation de maltraitance, sur la question de la confidentialité (Podnieks et Wilson, 2004; Proehl, 2012). Ceux-ci vivent un dilemme éthique en raison du double rôle qu'ils doivent jouer, soit d'être un conseiller de confiance et un « détecteur et dénonciateur de maltraitance » (Proehl, 2012). On observe ici une situation semblable au conflit d'intérêt vécu parfois par les professionnels de la santé et des services sociaux, mitigés entre le souhait de préserver la relation thérapeutique, et le devoir de dénoncer une personne présentant un danger pour elle-même ou pour

autrui (Proehl, 2012). Afin de diminuer les méfaits de ce dilemme éthique, Proehl (2012) propose de maintenir un contact entre certains TS et les *leaders* religieux mandatés à la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées, afin d'offrir des espaces de consultation visant à clarifier si les risques identifiés justifient un signalement formel ou non.

Dans le même ordre d'idées, certains *leaders* des communautés de foi ont exprimé leur réticence à collaborer avec une institution gouvernementale (dans ce cas-ci le *Adult Protective Services*), puisqu'ils perçoivent cette institution davantage comme un système d'oppression plutôt qu'un service pouvant réellement aider les personnes âgées vivant une situation de maltraitance (Proehl, 2012).

D'autre part, ces *leaders* ont également verbalisé leurs craintes à ternir la réputation de certaines familles, et de la communauté de foi elle-même, en mettant en lumière les comportements préjudiciables que certains membres peuvent avoir sur leurs proches (Proehl, 2012). D'un autre côté, certains *leaders* religieux mentionnaient également une crainte quant à leur capacité à répondre adéquatement à une situation de maltraitance envers les personnes âgées, ainsi que la réputation de leur communauté de foi quant à ses dites capacités (Podnieks et Wilson, 2004). En d'autres termes, ces *leaders* souhaitaient entretenir l'image, au sein de leur communauté, qu'ils sont bien préparés à répondre à une situation de maltraitance envers les personnes âgées.

Compte tenu de l'emploi du temps fort chargé de certains *leaders* religieux, Proehl (2012) conseille aux services sociaux de faire appel à certains membres respectés (sans être formellement des *leaders*) de la communauté de foi, afin qu'ils agissent à titre de « sentinelle », semblable à des travailleurs de milieu évaluant le risque de maltraitance envers les personnes âgées. À la rigueur, les institutions gouvernementales pourraient même aller jusqu'à financer l'implantation d'un organisateur communautaire au sein de certaines communautés de foi, afin que celui-ci coordonne les efforts en termes de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées (Podnieks et Wilson, 2004; Proehl,

2012). Ce salarié pourrait agir à titre de pont entre la communauté de foi et les services sociaux, afin de promouvoir la bientraitance des personnes âgées et évaluer les risques de maltraitance (Proehl, 2012). À la suite de l'implantation de ces sentinelles et/ou organisateurs communautaires, des tables de concertation « inter-foi » pourraient être organisées, afin que ces divers acteurs partagent leur expertise respective (Proehl, 2012). Cette initiative, au-delà de son intention de développer et partager les savoirs relatifs à la maltraitance envers les personnes âgées, pourrait également avoir un effet bénéfique sur les contacts « inter-foi » (ou interspirituels), réconciliant par le fait même certaines tensions entre divers mouvements religieux, dans le but ultime de favoriser les contacts inter-groupes constructifs (Proehl, 2012). Le fait de se rallier sous un but commun, soit la protection des personnes âgées, s'avèrerait ainsi un moyen de diminuer les violences basées sur la non-légitimité des croyances à l'échelle sociétale (Canda et Furman, 2010; Proehl, 2012). De plus, les sentinelles et organisateurs communautaires, formés sur la maltraitance envers les personnes âgées pourraient éduquer à leur tour les membres intéressés de leur communauté de foi (Proehl, 2012). D'ailleurs ces sentinelles pourraient être des personnes âgées elles-mêmes. En ce sens, l'objectif d'*empowerment* des personnes âgées pourrait être réalisé à même l'implantation du projet (Canda et Furman, 2010; Proehl, 2012).

Pour leur part, certains *leaders* religieux mentionnent se sentir à l'aise, après avoir suivi une formation sur la maltraitance envers les personnes âgées, non pas à procurer des soins d'ordre spirituel, mais à référer ces personnes vers des ressources externes spécialisées en la matière (comme les services sociaux) (Podnieks et Wilson, 2004). D'ailleurs, une communauté musulmane ontarienne a mis en place un « Social Welfare Board », qui prend notamment en charge les situations de maltraitance envers les personnes âgées, afin de discuter des meilleures actions à prendre pour y remédier, entre autres en les référant vers des ressources spécialisées (Podnieks et Wilson, 2004).

Dans une optique de prévention de la problématique d'isolement vécue par les personnes âgées, une communauté de foi a décidé de bâtir une résidence pour personnes âgées près d'une maison de

rière, afin d'y faciliter sa fréquentation (Podnieks et Wilson, 2004). Cette proximité spatiale permettrait également aux « sentinelles » d'accéder plus aisément aux résidences pour personnes âgées (Podnieks et Wilson, 2004). Ce faisant, des activités de formation/prévention sur la maltraitance envers les personnes âgées, les visites à domicile, ainsi que des activités de socialisation via la communauté de foi s'avérerait plus accessibles (Garrison, 2021; Podnieks et Wilson, 2004).

Plusieurs études se sont intéressées au rôle que peuvent jouer les communautés de foi dans la réponse aux situations de maltraitance envers les personnes âgées. Toutefois, peu de chercheurs se sont intéressés au concept de maltraitance spirituelle (Kabelenga, 2014; Proehl, 2012; Ting et Panchanadeswaran, 2016). Selon une approche *bottom-up*, où les premières personnes concernées par une problématique sociale sont considérées comme les experts de la situation qu'ils vivent, les communautés de foi ne seraient-elles pas une source précieuse d'information en ce qui a trait à la maltraitance spirituelle ? Je crois que la communauté scientifique aurait avantage à interroger les membres de diverses communautés de foi, afin de mieux circonscrire et de clarifier ce concept. Toutefois, comme mentionné par Podnieks et Wilson (2004), certaines communautés de foi peuvent être « aveugles » aux situations de maltraitance envers les personnes âgées. En joignant des activités de formation aux recherches exploratoires, il serait possible d'échafauder un contexte favorable à une meilleure reconnaissance de la problématique de maltraitance spirituelle au sein des communautés de foi, tout en facilitant une collecte de données ultérieure. Ce fut d'ailleurs le cas pour Dehan et Levi (2009), qui ont mis en place des groupes de soutien pour femmes subissant de la maltraitance spirituelle. Cet exercice visait d'abord et avant tout à intervenir auprès de ces femmes en leur offrant un espace de partage. Toutefois, le groupe lui-même a soulevé un manque de connaissance en ce qui a trait aux violences spirituelles, pour ensuite formuler l'ébauche d'un cadre conceptuel relatif à la maltraitance spirituelle envers les femmes en contexte conjugal. Bien que cet exercice visât une problématique spécifique, le processus en est tout de même fort intéressant, et potentiellement transférable à la

situation des personnes âgées. La notion de « groupes de souvenirs » fut proposée précédemment, ceux-ci promouvant la bienveillance spirituelle. Dans une optique de complémentarité, des groupes de soutien pour personnes âgées vivant une situation de maltraitance spirituelle pourraient également être mis sur pied dans le cadre d'une recherche ou d'une intervention. Les témoignages recueillis au sein de ces groupes pourraient ainsi servir de base à l'élaboration d'un cadre conceptuel de la maltraitance spirituelle.

Évidemment, la responsabilité de la lutte contre la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées ne peut être portée uniquement par les communautés de foi. Il incombe de développer les efforts de collaboration entre les divers secteurs déjà engagés dans cette lutte. D'ailleurs, à la croisée entre le milieu socio-sanitaire et le milieu théologique se trouve les intervenants en soins spirituels (Mossière, 2020). Ces acteurs pourraient représenter des facilitateurs dans les communications entre communauté de foi, personne âgée et services sociaux, notamment en vertu de leur mandat « [d'] élaborer et appliquer un plan d'intervention visant à répondre aux besoins spirituels et religieux de la personne et de ses proches. » (MSSS, 2008) Ces acteurs s'avèrent d'ailleurs des ressources précieuses en matière de prévention de la négligence spirituelle, compte tenu du fait que leur rôle est principalement lié à la considération, et à la réponse, des besoins spirituels (MSSS, 2008). En ce qui a trait au rôle du TS dans ce projet de collaboration intersectorielle, celui-ci, en collaboration avec les intervenants en soins spirituels, pourrait agir à titre de formateur sur la problématique de maltraitance spirituelle envers les personnes âgées.

4.3.1 Modèle de Montréal du patient partenaire

Le modèle de patient-partenaire, théorisé par Flora et al. (2016) peut s'avérer fort intéressant pour encadrer les initiatives de complémentarité entre milieu de la formation, milieu clinique et milieu de la recherche. En effet, ces auteurs proposent d'inclure des patients sur divers plans de développement des services et des programmes sociaux. Dans le cadre du présent essai, ces « patients » représenteraient

plutôt des personnes âgées ayant subies une forme quelconque de maltraitance spirituelle, ou détenant des connaissances pertinentes à ce sujet en fonction de leur expérience.

Ce modèle sous-tend ainsi une prémisse selon laquelle le patient est l'expert de sa situation, de manière semblable aux propos de Canda et Furman (2010), qui soulèvent l'importance de bâtir « avec » la personne, plutôt que « pour » la personne. Le modèle de Montréal propose notamment une implication du patient au sein de trois composantes complémentaires du progrès social (Flora et al., 2016).

En premier lieu, le patient peut s'impliquer dans la formation de diverses façons. Il peut participer aux décisions relatives à l'élaboration de la formation, c'est-à-dire en y proposant des notions à aborder ou en agissant à titre de conseiller sur la forme qu'elle peut prendre. D'autre part, le patient peut également participer à la transmission des connaissances, soit dans le cadre d'une formule de groupe ou dans un contexte de mentorat dyadique (Flora et al., 2016).

En deuxième lieu, le patient peut appuyer les interventions psychosociales, tout en étant accompagné d'un professionnel, de manière semblable à un pair-aidant. De plus, il peut recommander des bonifications et/ou des modifications aux services d'intervention déjà en place, de manière semblable aux démarches entreprises par Dehan et Levi (2009) en contexte de violence spirituelle envers les femmes¹⁴. La zone de compétence de ces patients peut aussi se situer dans des actes de supervision et/ou de révision de l'éthique des interventions psychosociales, en soulevant certains enjeux méconnus des praticiens (Flora et al., 2016; Godrie, 2019).

En troisième lieu, le patient peut s'impliquer dans la recherche sur la maltraitance spirituelle. Il peut participer à l'élaboration du plan de recherche, à sa réalisation, par exemple sur le plan de la collecte

¹⁴ Voir chapitre 3 pour les détails.

de données, mais également en tant que source d'information, c'est-à-dire en partageant sa propre expérience (Flora et al., 2016).

Ces trois composantes sont ainsi complémentaires et interconnectées, la pratique pouvant permettre l'accès à des données de recherche, la recherche permettant de bonifier la formation et les pratiques, la formation permettant le développement de meilleures pratiques professionnelles, etc. Selon le modèle de Montréal, le patient doit se situer au centre de ces démarches, afin de favoriser la considération et l'intégration des enjeux expérientiels de la population visée (Flora et al., 2016). Il serait intéressant d'inclure, non seulement les personnes âgées, mais également les communautés de foi dans ces démarches intersectorielles, compte tenu de leur expertise relative aux enjeux spirituels.

Conclusion

Au sein de cet essai, il fut soulevé que le cadre conceptuel de la maltraitance envers les personnes âgées présentait un angle mort, soit sa dimension spirituelle. Ainsi, la typologie proposée de la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées vise non seulement à compléter le modèle québécois de maltraitance envers les personnes âgées (comprenant formes et types de maltraitance), mais également à ébranler un certain tabou issu de la colère antithéologique. Cette colère, caractéristique de la population québécoise, perd désormais une partie de sa fonction¹⁵, en ce que les Québécois présentent toujours des besoins spirituels, et que l'État a rompu le lien théologico-politique. Il est argumenté dans le présent essai que les liens entre services sociaux et communautés de foi auraient avantage à être reconstruits, mais de manière différente : il n'est plus question de mettre en place des dynamiques de pouvoir politique entre l'Église et le gouvernement, mais plutôt de s'allier sous un but commun, soit la prévention de la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées.

Pour ce faire, les TS représenteront des alliés incontournables, en ce qu'ils peuvent agir à titre de coordonnateur de collaborations intersectorielles, avec, ou lorsque c'est moins possible, au nom, des personnes âgées. La responsabilité de protection des personnes âgées, devant être partagée par divers secteurs, pourrait faire l'œuvre d'une mobilisation à l'échelle sociétale. Ainsi, des dialogues pourraient être mis en place, afin que chaque acteur impliqué dans cette lutte contre la maltraitance spirituelle envers les personnes âgées clarifie sa zone de compétence. Au sein de ces mobilisations, les personnes âgées, ainsi que les membres de minorités religieuses et spirituelles, auraient avantage à occuper une place privilégiée, afin de favoriser une représentation plus exhaustive de certains enjeux propres à ces populations.

¹⁵ Selon Labelle (2011), la colère antithéologique fut source de motivation pour les Québécois, ce qui mena ultimement à la révolution tranquille. La population québécoise réclamait que l'église catholique soit dissociée du milieu politique, notamment en raison du pouvoir qu'elle détenait, celui-ci étant perçu comme oppressant.

Cet essai cultive également un souhait de remettre de l'avant la dimension spirituelle du bien-être et du fonctionnement social au sein de la discipline du travail social. La spiritualité, dans les interventions psychosociales, mérite d'être considérée, compte tenu de ses effets sur le bien-être global et le fonctionnement social. En ce sens, la spiritualité peut devenir un levier d'intervention pour les TS, ainsi qu'un sujet, lorsqu'abordé ouvertement et respectueusement, favorisant le lien de confiance avec la personne aînée. La formation en travail social, qui aura inéluctablement un effet sur la pratique en travail social, pourrait parler ouvertement et de manière mieux avisée des besoins spirituels, particulièrement en contexte de vieillissement. Toutefois, des modèles conceptuels doivent être développés, regroupés et/ou modifiés pour clarifier les notions nébuleuses que renferment la spiritualité et ses composantes. Que pouvons-nous faire, en tant que praticiens, apprenants, chercheurs et/ou citoyens pour favoriser l'avancement des connaissances et la sensibilisation de la problématique de maltraitance spirituelle envers les personnes aînées? Avant de se prononcer sur des actions concrètes et spécifiques à réaliser, il incombe d'établir un travail d'écoute, de considération et de coopération interculturel et inter-spirituel, compte tenu du contexte québécois actuel de pluralisme spirituo-religieux.

Je crois personnellement qu'au-delà des objectifs de réconciliation inter-foi (incluant les croyances athées) et interculturelle, le fait de rappeler l'importance de la spiritualité au sein du bien-être global est un exercice potentiellement thérapeutique pour toute personne. Les besoins spirituels, avoués ou non, font partie de l'expérience humaine. Selon la réalité de mon expérience de vie, et des témoignages que j'ai eu la chance d'entendre, la spiritualité est fréquemment mécomprise et perçue comme irrationnelle. Dans une société centrée sur la recherche de la vérité via la collecte de données probantes et le *logos*, la reconnaissance et la valorisation de ce qui relève de l'invisible semble fou. Toutefois, certains phénomènes universels intangibles sont, à mon avis, bel et bien réels. Peut-être pourrions-nous les identifier et les mesurer un jour. Gardons toutefois à l'esprit que même l'instrument de mesure le plus raffiné présente ses biais, ces derniers n'étant pas exclusifs à l'expérience humaine.

Références

- Amin, A. (2012). Stratégies identitaires et stratégies d'acculturation : deux modèles complémentaires. *Alterstice*, 2(2), 103-116.
- Anetzberger, G. J., et Balaswamy, S. (2010). Elder abuse awareness and action: The role of state summits. *Journal of Elder Abuse & Neglect*, 22(1-2), 180–190. DOI: 10.1080/089465609034446022
- Bamonti, P., Lombardi, S., Duberstein, P.R., King, D.A. et Van Orden, K.A. (2016). Spirituality attenuates the association between depression symptom severity and meaning in life. *Aging & Mental Health*, 20(5), 494-499. <http://dx.doi.org/10.1080/13607863.2015.1021752>
- Beaulieu, M. (2012). Contrer la maltraitance envers les personnes âgées au Québec : Bilan historique des politiques publiques et inventaire des principales actions. *Risques & Qualités*, 9(4), 59-65.
- Béland, D., Lecours, A. et Schmeiser, P. (2021). Nationalism, Secularism, and Ethno-Cultural Diversity in Quebec. *Journal of Canadian Studies*, 55(1), 177-202.
- Bureau du commissaire aux traités. (2008). *L'acte des sauvages, 1876 : Une entorse aux traités*. http://www.otc.ca/public/uploads/resource_photo/Les_Trait%C3%A9s_-_Guide_D%C3%89tude_-_4a.pdf
- Braveheart, M. Y. H. (2000). Carrying the historical trauma of the Lakota. *Tulane Studies in Social Welfare*, 21-22, 245–266.
- Canda, E.R. et Furman, L. D. (2010). *Spiritual Diversity in Social Work Practice: The Heart of Helping*. Oxford University Press.
- Cashwell, C.S. et Swindle, P.J. (2018). When religion hurts: Supervising cases of religious abuse. *The Clinical Supervisor*, 37(1), 182-203. <https://doi.org/10.1080/07325223.2018.1443305>
- Cherblanc, J. et Jobin, G. (2013). Vers une psychologisation du religieux ? Le cas des institutions sanitaires au Québec. *Archives de sciences sociales des religions*, 163, 39-62.
- Cherblanc, J. et Jobin, G. (2020). Théorisation du spirituel à partir de l'analyse de pratiques des intervenants en soins spirituels au Québec : un modèle original à six dimensions. *Sciences Religieuses*, 49(2), 290-309. DOI: 10.1177/0008429819858980
- Cloutier-Fisher, D. et Kobayashi, K.M. (2009). Examining social isolation by gender and geography: conceptual and operational challenges using population health data in Canada. *Gender, Place & Culture*, 16(2), 181-199. DOI: 10.1080/09663690902795787
- Commission des droits de la personne et de la jeunesse (2001). *L'exploitation des personnes âgées : vers un filet de protection resserré – Rapport de consultation et recommandations*. https://www.cdpcj.qc.ca/storage/app/media/publications/exploitation_age_rapport.pdf
- Comité sur les abus envers les personnes âgées (1989). *Vieillir... en toute liberté : Rapport du comité sur les abus exercés à l'endroit des personnes âgées*. Gouvernement du Québec. <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/santecom/35567000020583.pdf>

- Conseil des aînés (1995). *Avis sur les abus exercés à l'égard des personnes âgées*. <http://www.santecom.qc.ca/bibliothequevirtuelle/hyperion/2550250133.pdf>
- Dehan, N. et Levi, Z. (2009). Spiritual Abuse: An Additional Dimension of Abuse Experienced by Abused Haredi (Ultraorthodox) Jewish Wives. *Violence Against Women*, 15(11), 1294-1310. DOI: 10.1177/1077801209347619
- Dehing, J. (2007). L'œuvre de Jung - ombre et clarté. *Cahiers jungiens de psychanalyse*, 123(3), 51-77.
- Du Mont, J., Kosa, S.D., Kia, H., Spencer, C., Yaffe, M. et Macdonald, S. (2020). Development and evaluation of a social inclusion framework for a comprehensive hospital-based elder abuse intervention. *Public Library of Science One*, 15(6). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0234195>
- Duran, E. et Duran, B. (1995). *Native American postcolonial psychology*. SUNY Press.
- Éditeur officiel du Québec. (2021a, 31 octobre). *Charte des droits et libertés de la personne*. <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-12>
- Éditeur officiel du Québec (2021b, 31 octobre). *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/S-4.2>
- Éditeur officiel du Québec. (2022, 6 avril). *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*. <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-6.3>
- Fang, B. & Yan, E. (2021). Abuse of Older Persons with Cognitive and Physical Impairments: Comparing Percentages Across Informants and Operational Definitions. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(3-4), 1682-1698.
- Flora, L., Berkese, A., Payot, A., Dumez, V. et Karazivan, P. (2016). L'application d'un modèle intégré de partenariat-patient dans la formation des professionnels de la santé : vers un nouveau paradigme humaniste et éthique de co-construction des savoirs en santé. *Journal international de bioéthique et d'éthique des sciences*, 27(1), 59-72. DOI 10.3917/jib.271.0059
- Furness, S. et Gilligan, P. (2010). Social Work, Religion and Belief: Developing a Framework for Practice. *The British Journal of Social Work*, 40(7), 2185-2202. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcp159>
- Garrison, B.V. (2021). Transforming the narrative of aging and dementia in faith communities: toward a new paradigm of inclusion. *Journal of Religion, Spirituality & Aging*, 33(4), 413-429. DOI: 10.1080/15528030.2021.1885003
- Gauthier, J. (2012). Spiritualité et vieillesse, la voie de l'intériorité. *Spiritualité santé*, 5(1), 28-32. <https://www.jacquesgauthier.com/images/stories/jgauthier/PDF/spiritualit%20et%20vieillesse.pdf>
- Gingras, L. (2020). *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019. Portrait de la maltraitance vécue à domicile*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 153 p. https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01670FR_Maltraitance_Ainees2020A00F00.pdf

- Godrie, B. (2019). Raconter sa déraison – Émotions et crédibilité de la parole de représentantes d’usagères en santé mentale. *Sciences sociales et santé*, 37(1), 43-67. <https://doi-org.ezproxy.usherbrooke.ca/10.3917/sss.371.0043>
- Gouvernement du Québec (2010). *Plan d’action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/F-5212-MSSS-10.pdf>
- Gouvernement du Québec (2017). *Plan d’action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/F-5212-MSSS-17.pdf>
- Gouvernement du Québec (2022). *Reconnaître et agir ensemble - Plan d’action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-830-48W.pdf>
- Gray, J. S., Labore, K.B. et Carter, P. (2021). Protecting the Sacred Tree: Conceptualizing Spiritual Abuse Against Native American Elders. *Psychology of Religion and Spirituality*, 13(2), 204-211. <http://dx.doi.org/10.1037/rel0000195>
- Groulx, L. (1935). *Orientations*. Les Éditions du Zodiaque.
- Hodge, D.R. (2005). Spiritual Lifemaps: A Client-Centered Pictorial Instrument for Spiritual Assessment, Planning, and Intervention. *Social Work*, 50(1), 77-87. <https://doi.org/10.1093/sw/50.1.77>
- Holt-Lunstad, J., Smith, T.B., Baker, M., Harris, T. et Stephenson, D. (2015). Loneliness and Social Isolation as Risk Factors for Mortality: A Meta-Analytic Review. *Perspectives on Psychological Science*, 10(2), 227-237. DOI: 10.1177/1745691614568352
- International Federation on Ageing (2010). *Les abus envers les aînés – Ensemble, nous pouvons rendre Ce monde... Votre monde... Notre monde, libre de tout abus envers les aînés!* [présentation PowerPoint]. <https://ifa.ngo/publication/elder-abuse/elder-abuse-awareness-tool-kits/>
- Jackson, S.L. (2018). A Systematic Review of Financial Exploitation Measures in Prevalence Studies. *Journal of Applied Gerontology*, 37(9), 1150-1188.
- Jobin, G. (2015). Spiritualité et interdisciplinarité dans le monde du soin. *Cahiers francophones de soins palliatifs*, 15(1), 11-22.
- Kabelenga, I. (2014). Additional Types of Elder Abuse – Empirical Evidence From Zambia. *Journal of Community Positive Practices*, 14(2), 37-49.
- Kortes-Miller, K., Boulé, J., Wilson, K. et Stinchcombe, A. (2018). Dying in Long-Term Care: Perspectives from Sexual and Gender Minority Older Adults about Their Fears and Hopes for End of Life. *Journal of Social Work in End-of-Life & Palliative Care*, 14(2-3), 209-224. <https://doi.org/10.1080/15524256.2018.1487364>
- Kvarfordt, C.L. (2010). Spiritual Abuse and Neglect of Youth: Reconceptualizing What Is Known Through an Investigation of Practitioners' Experiences. *Journal of Religion & Spirituality in Social Work: Social Thought*, 29(2), 143-164, DOI: 10.1080/15426431003708287

- Labelle, G. (2011). La Révolution Tranquille interprétée à la lumière du « problème théologico-politique ». *Recherches sociographiques*, 52(3), 849-880.
- Lambert, J.E., Nantogmah, F., Dokurugu, A.Y., Alhassan, H., Azuure, S.S., Yaro, P.B. et Kørner, J. (2020). The treatment of mental illness in faith-based and traditional healing centres in Ghana: perspectives of service users and healers. *Global Mental Health*, 7(e28), 1-7. <https://doi.org/10.1017/gmh.2020.21>
- Martin-Valois, C. (2022). *Une « patate chaude » ! : Perspectives d'intervenant.e.s sociaux.ales issu.e.s de l'immigration sur la question de la spiritualité.* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. <https://archipel.uqam.ca/15539/1/M17573.pdf>
- McDonald, L. (2018). The mistreatment of older Canadians: findings from the 2015 national prevalence study. *Journal of Elder Abuse & Neglect*, 30(3), 176-208.
- Meunier, M-É., Laniel, J-F. et Demers, J-C. (2010). Permanence et recomposition de la religion culturelle : Aperçu socio-historique du catholicisme québécois (1970-2006). Dans R. Mager et S. Cantin (dir.), *Modernité et religion au Québec* (p. 79-128). Les Presses de l'Université Laval.
- Ministère de la famille et des aînés (2008). *Préparons l'avenir avec nos aînés : Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés.* Direction des relations publiques et des communications. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/F-5149-MSSS.pdf>
- Ministère de la Justice du Canada (2011). *La maltraitance des aînés est inacceptable.* <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/mai-eaw/pdf/mai-eaw.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2008). *Plan directeur de développement des compétences des intervenants en soins palliatifs.* <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-902-03.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2010). *Orientations ministérielles pour l'organisation du service d'animation spirituelle en établissements de santé et de services sociaux.*
- Mossière, G. (2020). Virtuosités rituelles et souffrances spirituelles : De la compassion comme charisme chez les intervenants en soins spirituels au Québec. *Sciences Religieuses*, 49(1), 15-31. DOI: 10.1177/0008429819841849
- Murman, D.L. (2015). The Impact of Age on Cognition. *Seminars in Hearing*, 36(3), 111-121. DOI: 10.1055/s-0035-1555115
- National Center on Elder Abuse (s.d.). *Types of abuse – Neglect.* <https://ncea.acl.gov/Suspect-Abuse/Abuse-Types.aspx#neglect>
- Navert, V. (2018). *Le développement d'une pratique interculturelle : Sept récits de pratique professionnelle d'enseignants d'une école secondaire marquée par la diversité culturelle à Montréal.* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. <https://archipel.uqam.ca/11688/1/M15593.pdf>
- Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (2012). *Référentiel de compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux.*

https://www1.otstcfq.org/sites/default/files/referentiel_de_competences_des_travailleurs_sociaux.pdf

- Oxhandler, H.K., Parrish, D.E., Torres, L.R. et Achenbaum, W.A. (2015). The Integration of Clients' Religion and Spirituality in Social Work Practice: A National Survey. *Social Work*, 60(3), 228-237. DOI: 10.1093/sw/swv018
- Pentz, M. (2005). Resilience Among Older Adults with Cancer and the Importance of Social Support and Spirituality-Faith: I Don't Have Time to Die. *Journal of Gerontological Social Work*, 44(3-4), 3-22. DOI: 10.1300/J083v44n03_02
- Perreault, J-P. (2011). De la continuité tranquille ? Penser la jeunesse, le religieux et le catholicisme au Québec. *Recherches sociographiques*, 52(3), 759-787.
- Podnieks, E. et Wilson, S. (2004). Raising Awareness of Abuse of Older Persons: An Issue for Faith Communities? *Journal of Religion, Spirituality & Aging*, 17(1-2), 55-86. DOI: 10.1300/J496v17n01_04
- Poiré, A-S. (2019). Le Québec entre sécularisation et diversité spirituelle. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/canada/552485/le-quebec-entre-secularisation-et-diversite-spirituelle>
- Proehl, R.A. (2012). Protecting Our Elders: An Interfaith Coalition to Address Elder Abuse. *Journal of Religion, Spirituality & Aging*, 24(3), 249-266. DOI: 10.1080/15528030.2012.638249
- Radio-Canada (2017). *Le fil des événements de l'attentat de Québec*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1013909/le-fil-des-evenements-de-lattentat-de-quebec>
- Rhéaume, J. (2009). La sociologie clinique comme pratique de recherche en institution. Le cas d'un centre de santé et services sociaux. *Sociologie et sociétés*, 41(1), 195-215. <https://doi.org/10.7202/037913ar>
- Robert, K.A., McCann, B.R. et Brossoie, N. (2013). Intimate Partner Violence in Late Life: An Analysis of National News Reports. *Journal of Elder Abuse & Neglect*, 25(3), 230-241. DOI: 10.1080/08946566.2012.751825
- Roulet Schwab, D. et Wangmo, T. (2021). Perceptions of Elder Abuse From Community-Dwelling Older Persons and Professionals Working in Western Switzerland. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(1-2), NP135-NP161. DOI: 10.1177/0886260517732345
- Rudnick, J.D. et Teaster, P.B. (2013). Elder Abuse and Neglect: A Survey of Clergy Awareness, Knowledge, and Intervention Preferences. *Journal of Elder Abuse & Neglect*, 25(4), 323-338. DOI: 10.1080/08946566.2013.770311
- Smyer, T. et Clark, M.C. (2011). A Cultural Paradox: Elder Abuse in the Native American Community. *Home Health Care Management & Practice*, 23(3), 201-206. DOI: 10.1177/1084822310396971
- Sorrells, K. (2013). *Intercultural communication: Globalization and social justice*. Los Angeles: Sage publications.

- Stanciu, C.M. (2012). Specific Problems of Elderly and Their Solutions. *Scientific Annals of the "Al. I. Cuza" University, Iasi. Sociology & Social Work*, 5(1), 92-106.
- Stodolska, A., Parnicka, A., Tobiasz-Adamczyk, B. et Grodzicki, T. (2020). Exploring Elder Neglect: New Theoretical Perspectives and Diagnostic Challenges. *The Gerontologist*, 60(6), e438-e448. DOI: 10.1093/geront/gnz059
- Storey, J.E. & Perka, M.R. (2018). Reaching Out for Help: Recommendations for Practice Based on an In-Depth Analysis of an Elder Abuse Intervention Programme. *British Journal of Social Work*, 48(4), 1052-1070.
- Ting, L. et Panchanadeswaran, S. (2016). The Interface Between Spirituality and Violence in the Lives of Immigrant African Women: Implications for Help Seeking and Service Provision. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 25(1), 33-49. <http://dx.doi.org/10.1080/10926771.2015.1081660>
- Ulsperger, J.S. et Knottnerus, J.D. (2009). Illusions of Affection: Bureaucratic Ritualization's Relation to Emotional Abuse and Neglect in Nursing Homes. *Humanity & Society*, 33, 238-257.
- United Nations (2013). *INTERIM REPORT OF THE SPECIAL RAPPORTEUR ON TORTURE AND OTHER CRUEL, INHUMAN OR DEGRADING TREATMENT OR PUNISHMENT (a/68/295)*. https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/SPECIAL_RAPPOREUR_FR.pdf
- Van Nieuw Amerongen-Meeuse, J.C., Schaap-Jonker, H., Schuhmann, C., Anbeek, C. et Braam, A.W. (2018). The "religiosity gap" in a clinical setting: experiences of mental health care consumers and professionals. *Mental Health, Religion & Culture*, 21(7), 737-752. <https://doi.org/10.1080/13674676.2018.1553029>
- World Health Organization. (2002). *The Toronto Declaration on the Global Prevention of Elder Abuse*. https://www.who.int/ageing/projects/elder_abuse/alc_toronto_declaration_en.pdf
- Yount, W.R. (2008). Transcendence and Aging: The Secular Insights of Erikson and Maslow. *Journal of Religion, Spirituality & Aging*, 21(1-2), 73-87. DOI: 10.1080/15528030802265361

ANNEXE 1

Typologie de la maltraitance envers les personnes âgées selon le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027

MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE

Attitudes, paroles, gestes ou défaut d'actions appropriées, qui constituent une atteinte au bien-être ou à l'intégrité psychologique

Violence : Chantage affectif, manipulation, humiliation, insultes, infantilisation, dénigrement, menaces verbales et non verbales, privation de pouvoir, surveillance exagérée des activités, propos xénophobes – capacitistes – sexistes, homophobes – biphobes ou transphobes, etc.

Négligence : Rejet, isolement social, indifférence, désintéressement, insensibilité, etc.

Indices : Peur, anxiété, dépression, repli sur soi, hésitation à parler ouvertement, méfiance, interaction craintive avec une ou plusieurs personnes, déclin rapide des capacités cognitives, idéations suicidaires, tentatives de suicide, suicide, etc.

Attention : La maltraitance psychologique est la plus fréquente et la moins visible :

- Accompagne souvent les autres types de maltraitance.
- Peut avoir des conséquences tout aussi importantes que les autres types de maltraitance.

MALTRAITANCE PHYSIQUE

Attitudes, paroles, gestes ou défaut d'actions appropriées, qui portent atteinte au bien-être ou à l'intégrité physique

Violence : Bousculade, rudolement, coup, brûlure, alimentation forcée, administration inadéquate de la médication, utilisation inappropriée de contentions (physiques ou chimiques), etc.

Négligence : Privation des conditions raisonnables de confort, de sécurité ou de logement, non-assistance à l'alimentation, à l'habillement, à l'hygiène ou à la médication lorsqu'on est responsable d'une personne en situation de dépendance, etc.

Indices : Ecchymoses, blessures, perte de poids, détérioration de l'état de santé, manque d'hygiène, attente induite pour le changement de culotte d'aisance, affections cutanées, insalubrité de l'environnement de vie, atrophie musculaire, contention, mort précoce ou suspecte, etc.

Attention : Certains indices de maltraitance physique peuvent être confondus avec des symptômes découlant de certaines conditions de santé. Il est donc préférable de demander une évaluation de la santé physique et/ou sur le plan psychosocial.

MALTRAITANCE SEXUELLE

Attitudes, paroles, gestes ou défaut d'actions appropriées à connotation sexuelle non consentis, qui portent atteinte au bien-être, à l'intégrité sexuelle

Violence : Propos ou attitudes suggestifs, blagues à caractère sexuel, promiscuité, comportements exhibitionnistes, agressions à caractère sexuel (attouchements non désirés, relation sexuelle imposée), etc.

Négligence : Privation d'intimité, traiter la personne âgée comme un être asexuel et/ou l'empêcher d'exprimer sa sexualité, etc.

Indices : Infections, plaies génitales, angoisse au moment des examens ou des soins, méfiance, repli sur soi, dépression, désinhibition sexuelle, discours subitement très sexualisé, déni de la vie sexuelle des personnes âgées, etc.

Attention : L'agression à caractère sexuel est avant tout un acte de domination. Les troubles cognitifs peuvent entraîner une désinhibition se traduisant par des gestes sexuels inadéquats. Ne pas reconnaître, se moquer ou empêcher une personne âgée d'exprimer sa sexualité représente de la maltraitance et peut nuire au repérage et au signalement de celle-ci. L'attirance sexuelle pathologique envers les personnes âgées (gérontophilie) doit aussi être repérée.

MALTRAITANCE MATÉRIELLE OU FINANCIÈRE

Obtention ou utilisation frauduleuse, illégale, non autorisée ou malhonnête des biens ou des documents légaux de la personne, absence d'information ou mésinformation financière ou légale

Violence : Pression à modifier un testament, transaction bancaire sans consentement (utilisation d'une carte bancaire, transactions Internet, etc.), détournement de fonds ou de biens, prix excessif demandé pour des services rendus, transaction contractuelle ou assurantielle forcée ou dissimulée, usurpation d'identité, signature de bail sous pression, etc.

Négligence : Ne pas gérer les biens dans l'intérêt de la personne ou ne pas fournir les biens nécessaires, ne pas s'interroger sur l'aptitude d'une personne, sa compréhension ou sa littératie financière, etc.

Indices : Transactions bancaires inhabituelles, disparition d'objets de valeur, manque d'argent pour les dépenses courantes, accès limité à l'information sur la gestion des biens de la personne, etc.

Attention : Les personnes âgées qui présentent une forme de dépendance envers quelqu'un, qu'elle soit physique, émotive, sociale ou d'affaires, sont plus à risque de subir ce type de maltraitance. Au-delà de l'aspect financier ou matériel, ce type de maltraitance peut toucher la santé physique ou psychologique de la personne âgée en influençant sa capacité à assumer ses responsabilités ou à combler ses besoins.

MALTRAITANCE ORGANISATIONNELLE

Toute situation préjudiciable créée ou tolérée par les pratiques ou les procédures d'organisations (privées, publiques ou communautaires) responsables d'offrir des soins ou des services de tous types aux personnes âgées

Violence : Conditions ou pratiques organisationnelles qui excluent les personnes âgées des prises de décisions qui les concernent, qui entraînent le non-respect de leurs choix ou qui limitent de façon injustifiée l'accès à des programmes d'aide, etc.

Négligence : Offre de soins ou de services inadaptée aux besoins des personnes, directive absente ou mal comprise de la part du personnel, capacité organisationnelle réduite, procédure administrative complexe, formation inadéquate du personnel, personnel non mobilisé, etc.

Indices : Réduction de la personne à un numéro, prestation de soins ou de services selon des horaires plus ou moins rigides, attente indue avant que la personne reçoive un soin ou un service, détérioration de l'état de santé physique – psychologique – social, plaintes ou signalements auprès de diverses instances, etc.

Attention : La maltraitance organisationnelle ne se limite pas seulement au réseau de la santé et des services sociaux. Nous devons donc demeurer attentifs à l'égard des lacunes des organisations de tout type qui peuvent brimer les droits individuels et collectifs des personnes âgées à tout moment. Ces lacunes peuvent également nuire au travail du personnel chargé d'offrir des soins ou des services aux personnes âgées.

ÂGISME

Discrimination en raison de l'âge, par des attitudes hostiles ou négatives, des gestes préjudiciables ou de l'exclusion sociale

Violence : Imposition de restrictions ou de normes sociales en raison de l'âge, réduction de l'accessibilité à certaines ressources ou à certains services, préjugés, infantilisation, mépris, etc.

Négligence : Indifférence à l'égard des pratiques ou des propos âgistes lorsque l'on en est témoin, etc.

Indices : Non-reconnaissance des droits, des compétences ou des connaissances, utilisation d'expressions réductrices ou infantilisantes, etc.

Attention : Nous sommes tous influencés, à divers degrés, par les stéréotypes négatifs et les discours qui sont véhiculés au sujet des personnes âgées. Ces « prêts-à-penser » fournissent des raccourcis erronés à propos de diverses réalités sociales qui peuvent mener à des comportements maltraitants.

VIOLATION DES DROITS

Toute atteinte aux droits et libertés individuels et sociaux

Violence : Imposition d'un traitement médical, déni du droit de choisir, de voter, d'avoir son intimité, d'être informé, de prendre des décisions ou des risques, de recevoir des appels téléphoniques ou de la visite, d'exprimer son orientation sexuelle, romantique ou son identité de genre, de pratiquer sa religion ou sa spiritualité, etc.

Négligence : Non-information ou mésinformation sur ses droits, ne pas porter assistance dans l'exercice de ses droits, non-reconnaissance de ses capacités, refus d'offrir des soins ou des services, lorsque justifiés, etc.

Indices : Entrave à la participation de la personne aînée dans les choix et les décisions qui la concernent, réponses données par un proche à des questions qui s'adressent à la personne aînée, restriction des visites ou d'accès à l'information, isolement, plaintes ou signalement auprès de diverses instances, etc.

Attention : Il y a des enjeux de violation des droits dans tous les types de maltraitance. Toute personne conserve pleinement ses droits, quel que soit son âge. Seul un juge peut déclarer une personne inapte et nommer un représentant légal. Par ailleurs, la personne inapte conserve tout de même des droits, qu'elle peut exercer dans la mesure de ses capacités.